

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 mars 2016 - 18 h 00

L'an deux mille seize, le dix mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 11 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON et VOISIN Mrs BAË, BUISSON, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SOUM
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN Mme BOYER a donné procuration à Mme KRIER Mme MALET a donné procuration à Mme DE COUX Mme RANGOLY a donné procuration à M. BUISSON Mme VITET a donné procuration à Mme CALVO M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER M. LERAT a donné procuration à Mme HERNANDEZ M. MONROZIER a donné procuration à M. MARIN M. SÉVERAC a donné procuration à M. BAË
<b>ABSENT(E)S</b>	/
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. PERROT Pascal
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 14 janvier et 8 février 2016</li> <li>2 - Rapport d'orientations Budgétaires - 2016</li> <li>3 - Versement d'un fonds de concours à la Communauté le Muretain Agglo - emprunts travaux de voirie</li> <li>4 - Contrat de territoire 2017-2020 - Conseil Départemental</li> <li>5 - Tarification location des salles</li> <li>6 - Référents commerces</li> <li>7 - Réunion de présentation du Club des Entreprises du Muretain aux acteurs économiques Fonsorbais</li> <li>8 - Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune</li> <li>9 - Modification de la subvention allouée au Centre Hospitalier Marchant</li> <li>10 - Indemnité du Maire</li> <li>11 - Nouvelle stèle de la Résistance et des Victimes de la Déportation</li> <li>12 - Accord-cadre pour le renouvellement du parc informatique des services municipaux et des écoles de Fonsorbes</li> <li>13 - Demande d'une subvention auprès de l'Etat - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2016</li> <li>14 - Projet immobilier lieu-dit Cachac</li> <li>15 - Dénomination d'une voie au lotissement "les Treize Vents"</li> <li>16 - TNT - Télé Numérique Terrestre</li> <li>17 - Démission d'un délégué au SIVOM du canton de Saint-Lys</li> <li>18 - Reprise de la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes-Cantelauze" au SIVOM du canton de Saint-Lys et transfert au SMEA-RÉSEAU 31</li> <li>19 - Le Muretain Agglo - Attribution de Compensation 2016</li> <li>20 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)</li> <li>21 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>22 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>23 - Informations diverses</li> </ol>

<b>Date de la convocation</b> : 3 mars 2016	<b>Date d'affichage</b> : 4 mars 2016
<b>Nombre de membres</b> du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 24 Votants : 33

**Mme le Maire :** si vous avez des ordinateurs, ne vous branchez surtout pas sur le réseau Mairie, il est coupé ; nous avons rencontré un gros problème, une attaque informatique.

**Mme Krier :** un gros virus a attaqué les serveurs. Il est arrivé par la messagerie. Toutes les applications, que ce soient les applications comptables, de la gestion des services techniques, du CCAS, ont été touchées. 21 % des postes ont été détectés avec des virus. Donc, tout a été coupé ; depuis la veille, tous les réseaux sont isolés. Nous avons fait appel à SERIANS, la société qui nous avait fait l'audit informatique, pour nous aider à récupérer l'ensemble de l'informatique. Ils sont en train de faire des manipulations sur le serveur. Ils ont trouvé le virus, les fichiers infectés. Nous espérons que cette manipulation fonctionnera. Pour l'instant, tout est coupé.

**Mme le Maire :** manifestement, nous ne sommes pas les seuls à avoir subi une attaque de la sorte. Nous avons entendu parler de Tisséo, du Conseil Régional, de l'ATD ; c'est une attaque d'ampleur.

**Mme Krier :** pour information : notre assurance prend en charge tout ce qui a trait à cette opération : les heures supplémentaires, les interventions de prestataires extérieurs, et autres. Surtout, n'ouvrez pas des documents avec des pièces jointes ; c'est arrivé par une pièce jointe, que je connais maintenant : je peux vous dire que n'importe qui aurait pu se faire piéger (par exemple, au service urbanisme : une pièce jointe avec un plan, plan infecté).

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M PERROT Pascal, du groupe "Agir pour Fonsorbes", en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	33
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**Mme le Maire :** vous avez pu constater qu'une partie du personnel est en grève aujourd'hui. Les motivations de la grève, qui portent notamment sur le régime indemnitaire qu'ils ne veulent pas voir réécrit, sont :

- maintien du régime indemnitaire actuel
- revalorisation du régime indemnitaire
- avancement de grade au minimum pour tous les agents qui remplissent les conditions, soit par ancienneté, concours ou examens
- mise en place d'un pôle de remplacement pour éviter la surcharge de travail
- compensation par rapport aux jours de travail supplémentaires de l'année 2016 : il s'agit du 29 février (année bissextile 2016) et du 1<sup>er</sup> mai qui correspond à un dimanche
- demande de mise en place des tickets restaurant pour restaurer la motivation des agents

Nous avons prévu, avant le préavis de grève, une réunion pour l'ensemble du personnel, hier à 11 heures, pour lui expliquer le contenu des modifications que nous envisageons de faire concernant le régime indemnitaire. Cela avait fait l'objet de plusieurs réunions avec les syndicats, avait été présenté en Comité Technique. Des engagements oraux ont été pris, ils nous ont demandé qu'ils soient écrits.

Ce régime indemnitaire sera dorénavant composé de :

- ↳ l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise), prime qui remplacera celle qui est actuellement mensuelle
- ↳ le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), prime qui remplacera celle qui est actuellement annuelle

### IFSE

La majoration que nous avons actée sur l'année est de 40 000 € pour l'ensemble des agents : nous valoriserons de + 20 € les agents qui avaient un régime indemnitaire inférieur à 110 €, soit 45 agents. Parmi ceux-là, 16 seront valorisés à plus 40 €, qui ont été reconnus comme des agents particulièrement impliqués et motivés, qui travaillent bien. Nous avons voulu montrer l'importance que nous donnons à l'implication au travail. De plus, en dehors de ces agents, par rapport à la cotation fixée dorénavant par poste de travail, 17 agents n'étaient pas au niveau de la cotation calculée par rapport au poste et aux fonctions qu'ils occupent aujourd'hui. Ceux-là bénéficieront donc d'une majoration de leur régime indemnitaire. Je vous lis les engagements que nous avons pris aujourd'hui :

Suite à la rencontre avec les organisations syndicales ce jour, dans un souci du dialogue social, des engagements sont pris par les Elus de la Majorité quant aux revendications exprimées :

### Proposition de régime indemnitaire :

**IFSE :** pour les régimes indemnitaires les plus bas : augmentation de 20 € pour un temps complet, pour les régimes indemnitaires inférieurs à 110 €, et augmentation de 20 € supplémentaires pour un temps complet,

attribuée aux agents dont l'investissement au quotidien est reconnu ; ces deux montants, quoi qu'il arrive, seront pérennisés sur les années à venir.

En 2017 : la municipalité essaiera d'attribuer la somme de 20 € supplémentaires aux agents qui n'ont pas eu 40 € cette année (ce sera en fonction de la situation budgétaire).

CIA : il ne sera pas lié à l'absentéisme, mais à l'implication de l'agent ; ce sera deux fois 600 €, 1 200 € de prime annuelle ; les critères seront l'investissement au travail, 4 critères ont donc été posés. Chacun des critères vaut un point et sera noté de 0 à 1 (un agent qui a 4 points parce qu'il travaille bien percevra l'intégralité des 600 €). J'estime aujourd'hui que 80 à 90 % des agents percevront l'intégralité de cette somme compte-tenu du fait que la plupart des agents travaillent bien. C'est vraiment pour pénaliser les agents dont nous avons remarqué depuis notre arrivée que leur implication, le moins que nous puissions dire, laisse à désirer.

Pour les agents en congé de longue maladie ou longue durée, accident du travail, maladie professionnelle, la dernière évaluation de l'agent sera prise en compte. Cela signifie qu'ils continueront à percevoir la prime qu'ils percevaient sur les six mois précédant leur arrêt.

Pour les congés de maladie ordinaire : il est évident que les agents qui travaillent bien ne seront pas pénalisés dans le sens où tout le monde a le droit d'avoir un souci de santé, quel qu'il soit, tout le monde a le droit d'avoir un enfant malade. Il n'y aura donc aucune pénalité vis-à-vis de ces agents.

Un compte-rendu de la commission attributive du CIA sera donné aux agents qui n'auront pas bénéficié de la totalité des points attribués. Ce compte-rendu sera détaillé et justifié point par point. Les délégués syndicaux auront un bilan non nominatif du résultat semestriel d'attribution du CIA. Les agents qui ne toucheront pas l'intégralité de leur CIA, s'ils le souhaitent, pourront faire appel à la commission de recours mise en place, qui n'est pas composée des membres de la commission qui décidera du CIA. La commission CIA sera composée de six personnes : l'Adjoint en charge du service, le chef de service, la Directrice Générale des Services, la Directrice des Ressources Humaines et moi-même. Ce ne sera donc plus "à la tête du client", ce sera une décision collégiale ; la commission de recours sera notamment composée des délégués syndicaux. Nous nous engageons sur le maintien du CIA sur la totalité du mandat.

Concernant l'avancement de grade au minimum : il sera lié à l'implication et à l'ancienneté de l'agent (ceux qui travaillent bien bénéficieront de l'avancement au minimum). Pour les agents qui seront à quelques mois de la retraite, leur intérêt sera effectivement de progresser afin de partir à la retraite dans les meilleures conditions possibles.

Mise en place d'un pôle de remplacement : il existe déjà. Pour le budget 2016, deux postes à temps complet sont budgétés pour pouvoir répondre aux problématiques de remplacement.

Compensation par rapport aux jours de travail (le 29 février et le 1er mai) : il est hors de question de récupérer le 29 février, c'est une année bissextile, c'est ainsi. Par contre, le 1<sup>er</sup> mai, fête du travail qui correspond à une valeur républicaine importante pour nous Elus de la Majorité et qui correspond à un dimanche sur le calendrier 2016 : il sera exceptionnellement compensé par un jour de congé.

Demande de mise en place de tickets restaurant : une étude sera réalisée et transmise dès que possible aux organisations syndicales.

Manifestement, cela n'a pas l'air d'être suffisant dans le sens où je crois que la grève sera reconduite demain. Nous avons fait les efforts nécessaires et suffisants. Nous mettons tout de même 40 000 € supplémentaires sur le budget personnel, ce n'est pas anodin, mais cela ne leur convient pas.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je ne sais pas si c'est sur le montant que cela pose problème. Mais je crois que c'est la forme et c'est sur le régime indemnitaire tel qu'il est pensé, avec, de ce que j'avais compris, la variation qui sera faite. Il n'y aura donc plus l'égalité de traitement sur la commune pour l'ensemble des agents puisque la prime a une part variable. Je crois que, si j'ai bien compris, la revendication portée et qui heurte la plupart des agents se fait autour de ce point-là. Quelques agents, très peu, semblent ne pas répondre au travail qui leur est demandé. Je ne vois pas le lien avec le fait de refaire un régime indemnitaire pour ces quelques agents. Dans les statuts de la fonction publique, des procédures existent, il suffit de les utiliser afin de voir pourquoi ils ne répondent pas à la charge de travail demandée. Je trouve un peu dommage d'arriver à un tel conflit. De plus, lorsqu'un préavis de grève est déposé, donc cinq jours à l'avance (cela signifie que les négociations préalables n'ont pas permis d'avancer, que le conflit s'installe), il doit permettre de trouver des solutions de négociations pour éviter d'arriver à la grève. Je voudrais donc savoir quels sont les moyens qui ont été donnés durant ces cinq jours qui ont précédé, entre le dépôt du préavis et le jour de grève, pour éviter qu'il y ait une grève.

Mme le Maire : la démarche a été la réunion d'hier matin, qui a regroupé l'ensemble du personnel, où nous avons expliqué les nouvelles modalités de mise en place du régime indemnitaire ; un échange entre les représentants du personnel et l'ensemble du personnel a suivi. Nous avons répondu à leurs questions. Manifestement, quelques uns ont entendu les réponses puisque il y a eu 39 % de grévistes, soit 60 % qui

n'ont pas fait grève.

**M. Pilet :** 39 % de grévistes, c'est un chiffre important. Je rappelle les procédures : les préavis de grève sont déposés par des organisations syndicales, en l'occurrence il y en a deux ; les négociations pendant les cinq jours doivent être faites avec ces organisations syndicales, pas avec l'ensemble des salariés.

**Mme le Maire :** nous avons beaucoup discuté avant.

**M. Pilet :** il y a des statuts et des codifications pour justement éviter d'arriver à des journées de grève. Il y a des réglementations dans la fonction publique, donc je demande "est-ce que tous les leviers ont été utilisés pour éviter d'arriver à ce que les services de la commune soient impactés par l'arrêt de travail, que des agents perdent du salaire (je crois qu'ils ne le font pas avec plaisir), et que nous soyons dans une situation de conflits et de blocage ?".

**Mme le Maire :** nous leur proposons d'en gagner davantage ; donc, c'est vrai que c'est très paradoxal.

**M. Pilet :** par rapport à ma question qui porte sur les cinq jours, la loi ...

**Mme le Maire :** nous n'avons pas discuté durant ces cinq jours puisque des discussions avaient eu lieu précédemment. Cela a été discuté avec les syndicats, à l'occasion de plusieurs Comités Techniques. Je ne vois pas ce qu'il y avait de plus à discuter. Nous leur avons donné des explications complémentaires, hier au cours de la réunion ; manifestement, cela n'a pas été entendu. Nous les avons reçus aujourd'hui, ce que nous avons acté n'a pas l'air de leur convenir non plus. Donc pour l'instant, c'est statut quo, c'est ainsi.

**M. Pilet :** ce qui coince le plus, c'est le régime indemnitaire avec ces critères de "travail au mérite" (je vais le résumer comme ça) ; n'y a-t-il pas possibilité d'en rediscuter, de le renégocier ?

**Mme le Maire :** non, cette notion-là n'est pas discutable. Je crois que des agents n'ont pas bien compris certaines choses. La situation de la fonction publique, de manière générale, est en train de se compliquer, nous en sommes tous conscients ici, et je crois qu'il y a un moment où il faut que les agents comprennent, ici et ailleurs. Malheureusement, ils vont le comprendre contraints et forcés compte-tenu des coupes budgétaires qui sont en cours et qui sont annoncées nationalement. Il y a un moment où la situation se dégradera encore davantage. Donc, il ne tient qu'à eux de faire les efforts nécessaires et suffisants. Je ne vais pas les traiter de privilégiés quand je vois leur bulletin de salaire. C'est bien pour ça que nous avons pris cela en considération, nous augmentons en fonction des moyens dont nous disposons. Vous connaissez les efforts que nous consentons au quotidien en terme de gestion budgétaire pour essayer de tenir nos engagements, à savoir rétablir les finances de la commune. Donc, nous essayons de donner aux agents ce que nous pouvons leur donner. Les résultats ont été satisfaisants fin 2015, nous leur avons donc attribué 150 € de chèques Cdhoc. Nous renvoyons cette année 40 000 € supplémentaires. Nous faisons ce que nous pouvons pour entendre et servir au mieux les agents. Manifestement, ils ne veulent pas entendre cette notion d'implication et que soient reconnus les agents qui travaillent. C'est quelque chose que je n'arrive pas à comprendre, je parle en mon nom personnel, au nom d'une partie des Elus de la Majorité parce que nous n'étions pas forcément tous d'accord, je peux le dire, mais pour moi les choses sont claires : on travaille, on mérite d'être reconnu, on travaille moins, il n'y a pas de raison que l'on touche la même chose que les collègues.

**M. Pilet :** là-dessus, nous n'allons pas être d'accord. Cela vient toucher à des fondements de ce qu'est le pacte social en France (c'est vrai qu'il y a des gens qui veulent l'attaquer, nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du Débat des Orientations Budgétaires), il y a un courant politique qui veut attaquer les valeurs de ceux qui ont fait le pacte social et de ceux qui ont instauré la relation entre les employés et leurs patrons et, dans la fonction publique, entre tous les agents qui sont fonctionnaires et qui servent la collectivité au sens large, c'est venir attaquer cela, je trouve même cela dangereux pour la suite.

**Mme le Maire :** il ne tient qu'aux agents à faire ce qu'ils doivent faire pour toucher l'intégralité de leurs primes. Ce n'est tout de même pas quelque chose de compliqué que de respecter les horaires de travail, de respecter les collègues avec lesquels on travaille, d'être respectueux à l'égard de sa hiérarchie, de ne pas arriver en état d'ivresse le matin au travail, de ne pas prendre les lundis matin parce que cela arrange ...

**M. Pilet :** excusez-moi, mais tout cela est géré par le règlement intérieur dans une collectivité territoriale, c'est géré par les statuts de la fonction publique, il y a toutes les réponses à chaque situation pour traiter ces problèmes-là. Le fait d'agiter la carotte, de l'argent, c'est venir toucher les valeurs et les symboles qui sont quand même très particuliers, et qui ont une idéologie très particulière, j'y reviendrai tout à l'heure.

**Mme le Maire :** manifestement, nous ne partageons pas ce point de vue là.

**M. Pilet :** nous ne partageons pas la même chose. Mais je le redis parce que cela vient toucher quand même le pacte social et l'investissement de l'ensemble des agents. Nous savons, là où c'est mis en place, ce que cela entraîne au niveau de la cohésion sociale, par rapport à ce qui nous attend, à ce que nous pouvons craindre de ce qui nous attend encore avec les contraintes budgétaires qui vont arriver, nous allons avoir besoin de cohésion sociale et d'avoir des employés municipaux qui soient volontaires. Il y avait des agents en grève, nous avons une commission tout à l'heure, il y a un agent .....

**Mme le Maire :** je sais.

**M. Pilet :** ... et ça, ça veut dire de l'implication, c'est à saluer.

**Mme le Maire** : il y en a un autre qui s'est beaucoup investi aujourd'hui.

**M. Pilet** : c'est parce que nous sommes attachés à des valeurs républicaines, au service public.

**Mme le Maire** : oui, nous les reconnaissons ces personnes-là, bien sûr.

**M. Pilet** : oui, mais récompenser ça, le mettre en jeu par de l'argent, cela entraînera des dérives, c'est un danger, et là aussi, suivant la municipalité, suivant les personnes qui la gèrent, nous connaissons les dérives que cela entraîne.

**Mme le Maire** : ce dont je suis sûre, c'est que cela sera à la marge. Je veux également quand même citer aujourd'hui M. Saumon, qui est en charge du service informatique, gréviste, mais qui, compte-tenu de l'attaque informatique dont nous avons été victimes, est venu travailler toute la journée en nous disant bien "moi je suis en grève, mais je suis là parce qu'aujourd'hui il y a urgence, il y a péril en la demeure". Donc, effectivement, cela prouve l'investissement de certains. Je n'ai pas de doute sur le fait que 80 à 90 % sont investis.

**M. Pilet** : je pense qu'il ne faut pas justifier le fait de changer le régime indemnitaire pour quelques personnes qui ne travailleraient pas, il faut l'assumer par rapport à un positionnement beaucoup plus idéologique.

**1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 14 JANVIER ET 8 FÉVRIER AVRIL 2016**

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques particulières pour le procès-verbal du 14 janvier ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 14/01/16 :	1 (M. Franchina)

**Mme le Maire** : sur le procès-verbal du 8 février, avez-vous des remarques ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 8 février 2016.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	1 (M. Pilet)
	Absents au CM du 08/02/16 :	0

**Mme le Maire** communique à l'assemblée les questions orales posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. Avancée du projet de réaménagement de la salle du Trépapé
2. Création de la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles

**M. Lalanne**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : juste pour signaler au Conseil que nous n'avons pas voulu sciemment poser des questions lors de ce conseil, nous n'en poserons pas non plus lors du prochain conseil, consécutivement à l'ordre du jour, sauf si bien sûr l'actualité immédiate l'imposait.

**Mme le Maire** : je vous en remercie parce qu'il est vrai que les séances seront probablement longues.

**2 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (délibération n° 2016-016)**

**Mme le Maire** : vous avez reçu les documents. Ce document sera mis en ligne dès que le système informatique sera opérationnel, de façon à ce que l'ensemble des Fonsorbais puisse en prendre connaissance. Je ne vais pas vous relire tout ce qui concerne la situation internationale et nationale. Nous allons simplement reprendre la partie communale.

Nous allons essayer de présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) sous forme de diaporama.

A ce sujet, je voudrais remercier la Directrice Générale des Services et l'agent chargé du secrétariat des Conseils Municipaux pour le travail qu'elles ont accompli aujourd'hui avec les difficultés inhérentes à notre attaque de virus, il était tout de même compliqué de travailler.

## Présentation du ROB :

### Contexte juridique

- loi n° 92.125 du 6 février 1992 : le Débat sur les Orientations Budgétaires doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget
- loi Notre du 7 août 2015 : dorénavant, nous parlerons de "Rapport sur les Orientations Budgétaires" avec engagements pluriannuels, la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel  
Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal ; une transmission a été faite et la publication sera faite le plus rapidement possible.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif. En ce qui nous concerne, il a été précédé de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) sur lequel nous nous sommes appuyés pour rédiger ce rapport et pour monter le budget 2016.

Les orientations de 2016 ont pour objectif de poursuivre la recherche constante d'économies et d'efficacité afin de dégager un autofinancement suffisant pour réaliser des investissements réfléchis et raisonnables. Nous continuons donc à développer le programme sur lequel les Fonsorbais nous ont élus, à savoir rétablir les finances de la commune. Cela passe donc par la rigueur budgétaire que nous nous sommes imposée et les choix que nous faisons, à la fois en terme de fonctionnement et d'investissement.

Les contextes international et national ne sont pas bons, même s'il est annoncé un début de reprise.

### La loi de finances 2016 :

- baisse des dotations et augmentation de la péréquation
- action pour favoriser l'investissement : fonds de soutien à l'investissement, récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics (le gouvernement a voulu relancer les investissements des collectivités de façon à participer à la relance de la croissance)
- abaissement du plafond de cotisation au CNFPT
- pérennisation du fonds de soutien au développement des activités périscolaires
- évolution des bases fiscales : le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales sera cette année de 1 %

### Situation économique de la ville :

- après 6 années d'exercice qui montraient une épargne nette négative en 2015, elle est positive :
  - épargne nette estimée : 697 000 €
  - épargne nette retraitée : 360 000 €

Je crois que c'est tout de même quelque chose à relever, je le répète : six ans d'épargne nette négative et elle est enfin redevenue positive ; nous avons donc inversé la courbe

### Exécution budgétaire 2015 - recettes

- stagnation des recettes : + 0,63 %
- chute des produits de services liée au transfert de recettes au Muretain Agglo (restauration scolaire, ...)
- la variation physique des bases a amené une hausse des recettes de 7,80 % des impôts et également une augmentation des recettes de la taxe additionnelle des droits de mutation
- contribution au redressement des finances publiques : la commune de Fonsorbes a participé pour 225 000 €, compensée par l'Etat car les communes pauvres bénéficient de la péréquation
- quelque chose d'important à relever : pas de reversement des budgets annexes.  
Je vous rappelle que sous la mandature précédente, le budget était équilibré par des ventes de terrains ; c'est fini. Nous avons équilibré le budget simplement avec les recettes de fonctionnement normal, nous ne sommes pas allés piocher dans des budgets annexes, ce n'est pas anodin.

Donc, les deux choses positives de 2015 sont : l'épargne nette positive et l'absence de reversement des budgets annexes.

### Exécution budgétaire 2015 - dépenses

- charges à caractère général : - 9,39 % ; c'est le témoin des efforts et du travail que nous avons

consentis

- charges de personnel : hausse contenue : 2,39 % inférieure aux prévisions du budget prévisionnel (GVT -Glissement Vieillesse et Technicité-, revalorisation des catégories C imposée par l'Etat en janvier 2015)
- baisse de l'Attribution de Compensation versée au Muretain Agglo (négociation de l'année dernière) : - 290 000 € par rapport à ce qu'elle était fixée
- hausse des opérations d'ordre et des charges financières liée à la renégociation du prêt structuré SFIL
- hausse des charges exceptionnelles liée au versement du budget annexe Atelier Carrosserie

### La capacité de désendettement

Fonsorbes est en deçà de la moyenne nationale. C'est tout simplement lié au fait que sur le mandat précédent il n'y a quasiment pas eu d'investissements. Il y a également eu la négociation du prêt SFIL.

Pour les dépenses d'équipement, nous voyons qu'elles ont été revues à la baisse au fil des années 2011, 2012, 2013, et pour 2014 cela repart un peu et 2015 cela repart. Donc, l'intérêt pour nous aussi d'investir, indépendamment du fait que nous avons l'obligation d'entretenir des bâtiments communaux et de faire que la ville continue à se développer, permet de récupérer le fonds de compensation de la TVA qui sera versé dans moins de deux ans (le délai a été diminué). Cela signifie des rentrées pour des investissements à venir.

### Orientations 2016 - fonctionnement

- changement de l'architecture du budget suite à la reprise des 3 compétences du SIVOM du canton de Saint-Lys (gymnases, hydraulique agricole et portage des repas)
- pas d'augmentation des taux de fiscalité (c'était un engagement que nous avons pris vis-à-vis de nos électeurs, engagement d'essayer de rétablir la situation financière de la commune sans avoir recours aux augmentations d'impôts) ; la preuve en est faite dans le sens où nous n'avons pas augmenté l'année dernière, nous n'augmenterons pas cette année. Je reviens sur le fait que l'épargne nette est redevenue positive depuis 2015.
- contribution supplémentaire au redressement des finances publiques : nous l'avons estimée cette année à 225 000 € (nous ne savons pas de quel ordre sera la péréquation, prise en compte dans la préparation du budget)
- encaissement du fonds de soutien pour le prêt structuré.  
Je vous rappelle que la commune perçoit approximativement 20 000 € sur 14 ans
- reversement du budget annexe des Portes du Gers uniquement pour les travaux (apparaît donc sur le budget 2016 le montant des travaux portant sur le giratoire et le renforcement ErDF) ; il ne s'agit donc pas du transfert tel qu'il s'opérait précédemment de budgets annexes pour faire fonctionner la commune, payer l'électricité, les agents. Cet argent ne fait que transiter pour payer les travaux liés aux Portes du Gers
- stabilisation des dépenses
- sans l'impact du SIVOM (fatalement l'intégration du SIVOM modifie la donne) :
  - baisse de 2,64 % des charges à caractère général - cela continue à baisser, mais à un moment nous ne pourrons plus faire d'économies ; pour l'instant, nous avons encore quelques solutions avec des renégociations de contrats et autres
  - hausse contenue du budget du personnel à 2,38 % (départs à la retraite, pas d'embauche, et ces 2,38 % comprennent les 40 000 € dont je parlais tout à l'heure)
- charges financières : malgré l'intégration des emprunts du SIVOM concernant les gymnases, baisse importante suite à la négociation du prêt structuré SFIL (le taux initial était de 13 %, devenu plus correct aujourd'hui)
- épargne nette prévisionnelle : estimée cette année à 208 500 €

### Évolution des effectifs :

- 2014 : 136 agents
- 2015 : 135 agents
- 2016 : 138 agents, avec l'intégration des agents du SIVOM, soit 5 agents (4 agents sur le gymnase, 1 agent sur le service de livraison de repas à domicile) - 2 départs à la retraite cette année

Évolution des dépenses de personnel :

- 2014 : la baisse est liée à notre entrée à la CAM (transfert d'un certain nombre d'agents à la CAM) ; la commune est au-dessous de la moyenne de la strate (50,28 % du budget de fonctionnement)

Orientations 2016 - investissements

Conformément au PPI présenté en Conseil le 14 janvier 2016 : programme prudent, responsable et raisonnable

Enfance jeunesse :

- équipements informatiques pour les classes de cycle 3 (CM1-CM2)
- étude pour les travaux nécessaires prévus sur l'école élémentaire du Trépadé : rénovation de la cuisine satellite et du restaurant scolaire et extension du local du centre de loisirs

Investissements ayant un impact sur le fonctionnement - développement durable :

- salle du Trépadé : travaux nécessaires de chauffage et d'isolation (mais nous sommes au delà de ça, il s'agit de travaux pour la sécurité et l'accessibilité). Si nous ne réalisons pas les travaux indépendamment du chauffage et d'isolation, la prochaine visite de la commission de sécurité décidera la fermeture de cette salle
- changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé
- première tranche du renouvellement du parc automobile (achat probable de véhicules électriques)
- renforcement électrique à côté du lycée (pour l'ouverture de la zone économique les Portes du Gers) ; il n'y a pas la notion de développement durable, mais il s'agit de fonctionnement puisque l'ouverture de cette zone économique signifie un enrichissement pour la commune puisqu'elle percevra les taxes inhérentes (le Foncier Bâti et la TLPE pour la commune ; la CFE pour le Muretain Agglo)

Rénovation, mise aux normes, accessibilité :

- salle du Trépadé
- divers bâtiments (sur lesquels il est nécessaire de travailler sur l'accessibilité : centre culturel, médiathèque, l'église)
- beffroi de l'église (ce qui soutient les cloches, l'intérieur du clocher)

Aménagement du cadre de vie :

- révision du PLU
- remise en état du terrain multisports de la Béouzo, des fossés et des bassins de rétention
- aménagement piétonnier du secteur de la Béouzo

Aménagement de voirie prévu par le Muretain Agglo :

- giratoire des Portes du Gers
- rue des Jardins (PUP), en face du terrain de tennis
- aménagement lieu-dit Aygoloungo
- marquage au sol, nécessaire et suffisant

Il y aura fort probablement des travaux de voirie nécessaires également. Nous avons donc établi une liste des priorités sur la commune.

Orientations 2016 - budgets annexes :

- bâtiment locatif
- atelier relais carrosserie
- bâtiment locatif ex-Lopez
- les Portes du Gers
- lotissement les Jardins de Moundran

- lotissement la Rose du Parc
- lotissement Cachac
- lotissement Cachac II
- lotissement Cachac III

Conclusion :

- le travail accompli en 2014 et 2015 commence à porter ses fruits
- après 6 ans d'épargne nette négative, 2015 et 2016 montrent une épargne nette positive sans avoir recours au reversement des budgets annexes ; si nous devons mettre une phrase en gras et si une phrase doit ressortir de la présentation que nous faisons de ce ROB, c'est bien celle-là
- il convient de rester vigilant ; nous n'avons pas l'intention de baisser les bras, nous sommes sur la bonne voie
- porter nos efforts sur une diminution des coûts de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant et nécessaire au développement harmonieux de Fonsorbes ; les efforts, indépendamment des diminutions des coûts de fonctionnement, doivent également aller vers une augmentation des recettes ; cela passe par le développement économique, c'est là-dessus que nous devons travailler, mais je n'ai pas de doute sur l'implication de M. Louzon sur ce secteur-là.

Le débat sur ces orientations est ouvert.

**M. Pilet :** j'avais préparé mon intervention avant d'être informé qu'il y aurait une grève aujourd'hui, vous verrez après pourquoi je dis cela. J'entends que les budgets annexes ne sont pas utilisés, mais qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

Vous n'avez pas parlé de toute la première partie qui est le contexte international et national. Je vais y revenir car cela me paraît important, commencer là-dessus à partir de deux faits :

Tout d'abord, en 2008, la crise des subprimes qui, selon nos économistes et la majorité de nos dirigeants, était impossible, ils n'ont rien vu venir et moqué les quelques personnes qui alertaient du danger. Puis, l'annonce du pétrole élevé, il faudra faire avec une énergie chère et, en 2015, surprise : la baisse du prix du pétrole atteignant des cours très bas, à moins de 30 \$ le baril. Un rapport du Sénat de 2005 a annoncé un prix du baril qui ne descendrait plus sous ce montant et s'installerait à 60 €, là encore les peu nombreux qui prédisaient d'autres fluctuations étaient moqués. Cela signifie que le discours majoritaire que nous entendons, discours aussi que porte le gouvernement, n'intègre pas les erreurs répétées, leurs mensonges, il n'y a pas de remise en cause. Ils dissimulent leur unique but : défendre les intérêts d'une minorité en s'appuyant, non pas sur des théories économiques, mais sur de l'idéologie, en l'espèce le libéralisme, et ne prennent pas du tout en compte la réalité humaine sociale et écologique existante. Et nous allons le retrouver dans toute la première partie de votre Rapport d'Orientation Budgétaire.

Je vais m'attacher à relever quelques éléments : il est évoqué un pouvoir d'achat renforcé, qui peut le croire ? Certes, dans les chiffres amenés à masse globale, le pouvoir d'achat a augmenté, mais il est réparti inégalement : les plus riches ont vu leur part croître au détriment des plus pauvres. De fait, la majorité d'entre nous constate une baisse de son pouvoir d'achat, un appauvrissement ; et ça, c'est la réalité. Il est fait état d'une croissance nécessaire à la bonne marche de l'économie (toujours dans le rapport). Là aussi, comment encore garder cet unique indicateur qui repose sur une logique de production et d'accroissement de l'activité sans se soucier des impacts, en particulier environnementaux, sociaux et humains ? Cela ne sert à rien de se réjouir du consensus de la Cop21 si on ne vient pas questionner les formes de la croissance et ses indicateurs, à moins d'être dans de l'idéologie. Et c'est le cas, car il est mentionné, dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires, que le déficit public de notre pays baisse et qu'il sera inférieur à 3 % du PIB en 2017. Avec le coup d'Etat d'urgence, le coup de nos interventions militaires à l'extérieur, les fonds débloqués pour les agriculteurs, les aides à destination des entreprises (on ne se positionne pas sur le bien fondé de ces aides, on décrit les faits), tout le monde attend que les perspectives de déficit et de dette annoncées ne soient pas tenues, à moins de nouvelles mesures d'économies drastiques. Il est nécessaire d'interroger la politique du gouvernement qui maintient son choix de politique libérale espérant des effets, mais pour qui ? A ce jour, seuls les détenteurs de titres boursiers profitent des conséquences bénéfiques de l'action du gouvernement. Il est très loin le discours du Bourget (il fallait que je le dise puisque le représentant du Parti Socialiste étant là, on en profite). En libéralisant le marché du travail, le gouvernement va casser l'effet mécanique de l'évolution de la pyramide des âges sur l'emploi. Nous voyons que la différence entre discours et réalité devient de plus en plus grande. L'idéologie dominante ne parvient plus à masquer les conséquences néfastes qu'elle entraîne pour les populations. Aucun pays géré par des politiques, ni libéral, ne connaît des résultats bénéfiques pour l'ensemble de sa population. Et plus grave, c'est un terreau pour le développement de

l'extrême droite. L'élément majeur qui doit animer une Orientation Budgétaire, c'est la dette. La dette, oui, mais celle vis-à-vis de la planète. L'an dernier, le 20 août, l'humanité a utilisé toutes les richesses renouvelables de l'année. Après cette date, nous vivons à crédit de notre planète. Et là, pas la possibilité d'effacer la créance. En 1993 (pour avoir un ordre de repère), cette date était le 21 octobre. Cette réalité devrait venir impacter toute décision et faire réfléchir, à tous les niveaux, les orientations politiques à prendre, et donc aussi au niveau de la commune.

Alors, sur la commune, nous pourrions nous réjouir d'une situation budgétaire qui s'assainit. Mais comme cela n'est pas sans impact, d'abord pour le personnel, pour les structures scolaires et associatives qui ont vu leur budget contraint, la situation financière de la commune reste très précaire. L'incertitude demeure, en lien avec les politiques gouvernementales, mais aussi les réformes territoriales en cours, associées aux stratégies des acteurs locaux (je fais référence, dernièrement, au choix qu'a fait le Président de la CAM de sortir la CAM de certains syndicats, notamment en lien avec l'aménagement du territoire). Ce contexte amène à la prudence. Nous réaffirmons que le personnel ne doit pas être la variable d'ajustement. Il est la richesse de la commune pour permettre un service public de qualité. Les gestionnaires ont vite fait de penser "privatisation ou recherche d'économies, d'échelle" par ce biais. Mais, le service public et la qualité ne doivent pas être remisés, il y a un réel enjeu pour le bien-être de notre commune. Je vous demande de revoir votre politique de gestion du personnel à travers des démarches participatives ou les méthodes prônées par l'économie sociale et solidaire en ce domaine. Nous avons tous à y gagner.

Les prévisions d'investissements présentées laissent à voir une succession de choix dont la cohérence et l'inscription dans un projet global n'apparaissent pas clairement. Et nous proposons, comme l'année passée, que la notion de développement durable s'impose sur la commune. Chaque investissement doit s'inscrire dans une recherche d'un impact minimum de son bilan carbone avec une prise en compte de ses incidences sociales et humaines. Rejoignons toutes les communes qui ont déjà adopté ces priorités. Nous savons que les besoins de Fonsorbes sont énormes : le maintien en l'état des réseaux et leur desserte de manière équitable sur tout son territoire, le besoin d'une station d'épuration, l'entretien des équipements communaux, les routes, les aménagements de trottoirs, des voies de déplacement doux. Le budget et les orientations proposés sont bien loin d'y répondre. Nous aurions pu imaginer que la CAM, par la mutualisation et une vraie politique de territoire, soit un vrai complément. Nous voyons que cette réalité est toute autre. Il y aurait, dans le cadre d'une démarche participative, un vrai débat à ouvrir avec nos concitoyens pour réfléchir à cette problématique budgétaire ; nous vous invitons à l'engager.

Nous remarquons avec soulagement que, dans vos orientations, les projets de vidéosurveillance, de dispositifs tels "voisins vigilants" n'apparaissent pas. Au delà des clivages que cela pourrait entraîner, le besoin n'existe pas sur la commune et il y a des nécessités plus impérieuses : la sécurité routière, par exemple, est une vraie préoccupation à soutenir. J'en profite pour proposer à tous les groupes une nouvelle interpellation conjointe de l'État pour demander le nombre d'effectifs des forces de gendarmerie en correspondance avec la population du territoire.

Pour terminer, nous tenons à redire l'importance de dépasser l'approche gestionnaire pour créer une politique budgétaire au service de l'humain. Je vous remercie.

**Mme le Maire** : il y a quelque chose que je ne peux pas laisser passer, M. Pilet, c'est la notion de "personnel variable d'ajustement", cela est inacceptable, je ne l'entends pas, ce n'est pas ce que nous avons l'intention de faire passer, nous ne faisons pas cela.

**M. Pilet** : je ne l'ai pas formulé ainsi.

#### Arrivée de M. MONROZIER Julien à 19 h 00

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire** : si : vous avez parlé de "personnel variable d'ajustement", c'est ainsi que vous l'avez dit.

**M. Pilet** : dans l'idéologie et dans un système, les gens veulent faire ça, et j'espère que ce ne sera pas comme cela.

**Mme le Maire** : nous ne fonctionnons pas de la sorte, nous ne sommes pas dans cet état esprit là, c'est clair.

**M. Pilet** : je suis content.

**Mme le Maire** : développement durable : vous avez l'air de nous reprocher nos choix, que nous ne sommes pas dans cet état d'esprit-là ; et bien, si. Je vous rappelle que Fonsorbes a été retenu par le Ministère de l'écologie, Fonsorbes est un territoire à énergie positive, croissance verte. La commune percevra des subventions, par le biais de la Communauté d'Agglo, sur la rénovation de la salle du Trépadé. Vous prenez un certain nombre d'investissements : rénovation de l'école du Trépadé, piste cyclable, Aygoloungo, la salle du Trépadé : la démarche, elle y est.

**M. Pilet** : oui. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il faut entrer dans une démarche globale, ce ne peut pas être un

petit bout. Vous avez repris, pour les Portes du Gers et le giratoire, "ce n'est pas du développement durable". Il faut que tout investissement soit étudié dans le cadre de la recherche d'une empreinte carbone qui soit la plus neutre possible. C'est donc être dans la logique du développement durable. Je crois que de dire en tête de chapitre "les investissements que la commune va faire : on veillera à ce que les notions de développement durable, d'impact minimum pour la planète soient le prisme et la porte d'entrée". C'est ce que j'essaye de dire et de l'affirmer très fort.

**Mme le Maire** : je pense qu'il y a des têtes de chapitre qui s'appellent ainsi dans notre rapport.

**M. Pilet** : oui. Mais c'est que l'ensemble des investissements passe par ce filtre. D'autres communes le font, c'est un engagement, c'est en lien avec ce qui a pu se discuter autour de la Cop21, c'est de dire "est-ce qu'on sort d'une certaine logique qu'il y avait pour mettre la commune dans une logique de développement durable pour l'ensemble de ses investissements ?"

**Mme le Maire** : c'est ce que nous essayons de faire.

**M. Pilet** : oui. Comme je pointe que ce n'est pas annoncé pour l'ensemble des investissements ; la demande, comme l'année dernière, c'est que ce soit fait pour l'ensemble de ces investissements, et qu'il y ait ce regard-là avec l'impact pour la planète, social et humain. C'est une grille de lecture qui va précéder chaque investissement. Cela ne veut pas dire que dans ce qui est fait qu'il n'y ait pas des éléments, et vous le mettez en tête de chapitres qui correspondent au développement durable. Cela veut dire qu'il serait intéressant que tous passent par là. Est-ce que là c'est clair ?

**Mme le Maire** : oui, nous entendons bien, avec les trois volets du développement durable. Il n'y a pas de souci, nous sommes dans cet état d'esprit-là.

**M. Buisson**, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : pour moi, ce sera un peu dans le même sens, de m'inquiéter sur l'avenir ; pas nécessairement sur les choix qui ont été faits, parce que nous sentons que nous sommes dans un mode plutôt de gestion comptable pour pouvoir effectivement gérer des finances compliquées. Mais je suis inquiet sur la projection, sur l'avenir réel, c'est-à-dire l'après 2018, en se posant la question pour Fonsorbes "quelle place au niveau du territoire, avec un développement effectivement au niveau de Muretain Agglo, qui va nécessairement évoluer ?". Je pense que nous aurons un peu plus d'éléments demain. Quelle place au niveau du développement économique ? Qui dit "développement économique" dit "développement des infrastructures", dit aussi "développement de nouveaux arrivants sur Fonsorbes de façon maîtrisée, mais avec effectivement des infrastructures qu'il faudra adapter". Je pense nécessairement aux réseaux, à toutes ces dépenses obligatoires qui vont être amenées après 2018. Sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires, nous ne le voyons pas apparaître parce que nous ne pouvons pas nous projeter. J'ai du mal, moi, aujourd'hui, à voir ce que nous pourrions faire demain pour Fonsorbes. Et je suis inquiet par rapport à cela. Donc, effectivement, au-delà de cela, nous avons bénéficié d'une année clémente au niveau du climat ; il est vrai que nous avons pu faire des économies d'énergie. Il faut noter une volonté, une volonté réelle effectivement de gérer différemment. Mais je pense que cela ne passera pas sans un développement économique réfléchi, concerté, avec une réelle ambition de ne pas devenir un simple élément d'une intercommunalité qui voudra imposer des schémas et qui sera aussi dépendante des volontés de Toulouse Métropole. Donc, pour moi, c'est le quid de "après 2018". Effectivement, après 2018, lorsque nous n'aurons plus de réserves et qu'il faudra peut-être aller chercher dans les budgets annexes, voire pire, je me pose la question effectivement du quid du personnel, cela me fait peur.

**Mme le Maire** : en ce qui concerne le développement économique, je vous rappelle que nous n'avons plus la compétence puisqu'il s'agit d'une compétence du Muretain Agglo. Le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté il y a une quinzaine de jours par M. Mandement et M. Pérez. Sont prévus des investissements productifs avec des achats de terrains sur lesquels pourraient être aménagées de nouvelles zones d'activité. Il y en a une de prévue sur Fonsorbes. Nous sommes donc en train de travailler sur ce projet, des contacts ont été pris avec les propriétaires du terrain. C'est donc quelque chose qui sera travaillé et l'objectif, au-delà des Portes du Gers, c'est effectivement avoir ce but ; je l'ai dit en conclusion. Il est évident que nous n'allons pas nous endormir sur nos lauriers. Cela passe par le développement économique, cela passe par la création d'emplois, et nous sommes dans la notion de développement durable, c'est-à-dire des emplois locaux. Nous n'avons pas de doute sur l'obligation que nous avons de réussir ce challenge, parce que c'en est un, de favoriser, de mettre tout ce qu'il est possible de mettre sur le développement économique de la commune, sachant que nous n'en avons pas tous les leviers dans le sens où nous pouvons toujours avoir des zones d'activités, mais nous ne pouvons pas dire que les entreprises se bousculent actuellement, ici et ailleurs, pour les occuper. Ce n'est pas spécifique à Fonsorbes, mais notre difficulté supplémentaire réside dans le fait que Fonsorbes est à distance des quatre voies et autres, donc cela n'incite pas forcément les gens à venir s'installer ici. Les créations d'entreprises nouvelles, malheureusement, ce n'est pas quelque chose qui se décide comme ça. Mais, nous nous en donnerons les moyens avec le Muretain Agglo (la compétence lui appartient, mais nous sommes aussi concernés, avec l'aide du Département -ça passera par la déviation). Nous avons bien conscience de cette nécessité-là, nous ne pouvons pas nous contenter de dire "nous faisons

des économies sur la facture d'électricité", c'est clair. ... Et du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) ...

**M. Buisson** : justement, nous avons eu la première grande réunion ce matin à propos de l'évolution du SDAN, dont la création définitive du Syndicat Mixte Ouvert est prévue pour avril. J'ai officiellement posé la question pour le secteur d'Aygaloungou, pour lequel nous aurons, je pense, de bonnes nouvelles prochainement.

**Mme le Maire** : sachant que nous n'avons pas eu de réponse du Président, M. Méric, sur le courrier commun signé par les Maires des communes du Muretain Agglo.

**M. Buisson** : cela ne va tarder. Pour vous donner une information par rapport à cela, c'est tout simplement que, statutairement, les communes pourront adhérer de façon isolée.

**Mme le Maire** : d'accord. Nous ferons le nécessaire.

**M. Pilet** : sur le développement économique, vous avez souligné quelque chose d'important, à savoir que la commune n'est pas forcément attractive, pour plusieurs raisons, qui n'ont rien à voir avec ce qu'elle peut mettre en place, mais pour sa situation géographique. Je pense aussi que c'est la raison pour laquelle l'ancienne municipalité a utilisé l'achat et la revente de terrains pour créer un budget. Il est peut-être important d'essayer de réfléchir à de nouvelles recettes et à la situation budgétaire en essayant de sortir des logiques un peu classiques "il faut des recettes, on pense à entreprise ou logements" ; essayons de voir quelles sont les autres possibilités. Je crois que le développement durable, l'Agenda 21, l'économie sociale et solidaire peuvent permettre d'ouvrir des voies que l'idéologie classique qui domine n'ouvre pas. C'est tout le sens du message que nous avons essayé de faire passer ce soir, parce que je le redis, nous sommes tous conscients des dépenses que la commune va devoir engager dans les années qui viennent car il faut entretenir l'existant, que nous serons sur des budgets contraints et que cela coïncera. Il faut vraiment ouvrir une discussion en essayant de se dire "voyons ce qu'il se fait ailleurs, il y a des communes qui imaginent des choses originales, voyons si cela marche" car il est vrai que nous sommes loin d'être sortis des difficultés.

**Mme le Maire** : nous en avons bien conscience, nous l'avons aussi dit.

**M. Pilet** : juste en listant tout ce qu'il sera nécessaire de faire comme investissements sur la commune, c'est inquiétant car la commune n'a pas les capacités de tout financer par l'emprunt.

**M. Lalanne** : à l'analyse du rapport que vous avez présenté, je reviendrai rapidement sur le préambule puisque vous indiquez que le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Fonsorbaïse. Nous nous posons alors la question de savoir quelles sont les préoccupations de la population Fonsorbaïse, étant entendu que le programme que vous proposez et que les résultats des élections et du volume d'abstentions ne sont pas vraiment significatifs de la représentation de l'ensemble de la population. Vous indiquez aussi par ailleurs "recherche constante d'économies". Nous nous posons alors la question de savoir où trouver des économies supplémentaires alors que celles réalisées au titre de 2015, ce qui est une bonne chose, nous le sentons malheureusement très bien, vont arriver en butée, et qu'elles produiront en 2016, par voie de conséquence, moins d'effets. Vous indiquez également vouloir porter une attention toute particulière en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ; nous trouvons que c'est un petit peu timoré et que ça ne correspond pas vraiment à une volonté offensive de faire, mais reste plutôt une action passive face à un problème. Quoi qu'il en soit, quel est le plan d'action supplémentaire en 2016 ? Nous ne l'avons pas trouvé.

"Afin de dégager un auto financement suffisant" ; un autofinancement brut, effectivement, doit permettre à minima de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel s'il y en a, "de disposer de financement propre pour les investissements" : est-ce le cas pour notre commune ?

Ensuite, et pour terminer ces remarques sur le préambule, "c'est lié à l'autofinancement suffisant pour réaliser des investissements réfléchis et raisonnables" : nous voudrions savoir lesquels. S'il s'agit de ceux qui sont annoncés dans le PPI, pour nous, il nous semble qu'il s'agit plutôt d'une gestion des affaires courantes, sans autre ambition.

Pour en venir maintenant dans l'analyse un peu plus ...

**Mme le Maire** : excusez-moi de vous couper. Si vous avez des pistes, des choses ambitieuses qu'il soit indispensable de réaliser, dites-le nous et nous verrons ce que nous pourrions réaliser.

**M. Lalanne** : je ne veux surtout pas me mettre à votre place parce que vous avez bâti votre campagne sur la connaissance des dossiers, je pensais quand même que vous auriez un minimum de solutions par rapport aux problématiques ; et ayant été douze ans dans l'opposition, il me semble que vous devriez être particulièrement armés.

**Mme le Maire** : cela fait deux ans que vous étudiez les dossiers aussi, vous devez avoir des idées.

**M. Lalanne** : c'est une remarque que vous avez déjà formulée, nous avons effectivement formulé un certain nombre de propositions, certaines ont été prises en compte, d'autres sont écartées ; c'est le jeu normal du Conseil Municipal.

**Mme le Maire** : je n'ai pas le souvenir, M. Lalanne, que vous ayez formulé des propositions qui soient

novatrices et permettant de créer des choses exceptionnelles dont nous aurions besoin, à côté desquelles nous sommes passés, auxquelles vous venez de faire référence. Moi j'attends que vous me sortiez des dossiers et que vous me listiez les investissements nécessaires et suffisants selon votre point de vue.

**M. Lalanne** : nous vous communiquerons le listing de nos propositions.

**M. Pilet** : excusez-moi. Dans l'échange, il y a quelque chose qui me gêne. Nous sommes deux groupes à être intervenus précédemment, nous avons pu dire notre préambule, nous n'avons pas été coupés, je pense qu'il faut respecter cette règle, car cela peut laisser entrevoir des choses. Il faut que chacun puisse s'exprimer, et après vous prenez la parole et vous contestez les choses, ce qui est légitime. Sinon, cela nous met en porte-à-faux et moi je ne veux pas être pris dans ce jeu-là et dans ce rôle-là.

**M. Lalanne** : bien. Je continue donc.

"Situation 2015" - analyse de la commune : comme vous l'avez dit, diminution des charges de fonctionnement courantes de 5,91 % par réduction des subventions, baisse du budget scolaire, négociations d'Attribution de Compensation du Muretain Agglo. L'épargne nette annoncée comme largement positive, vous l'avez dit aussi, retraîtée et rabaisée de 50 % consécutivement à un total de ressources exceptionnelles. Mais ces ressources exceptionnelles, malheureusement, ne seront pas pérennes. Alors, est-ce que cette épargne nette a été suffisante pour absorber la baisse de DGF ?, première question. Deuxième question : comment sera réaffectée cette épargne nette ?

"Les charges de fonctionnement sont en forte diminution pour 2015" : il est vrai. Mais en 2016 ? Comptenu, comme je l'ai dit tout à l'heure, que les leviers utilisés ne pourront pas avoir la même intensité de baisse (efforts demandés aux services, aux associations), quelles sont les autres pistes ?

"Les recettes de fonctionnement dépendent de péréquations verticales et de la DSU ponctuelle et soumise à la décision de l'Etat dont nous connaissons la situation financière désastreuse. Elles ne peuvent donc être consolidées dans le temps. Nous pouvons remarquer que les hausses de fonctionnement stagnent de 2014 à 2015, à plus 0,63 %, par un certain nombre d'actions : transfert de la compétence "enfance" vers le Muretain Agglo, augmentation des impôts et taxes (revalorisation des bases et non des taux), reversement de l'Attribution de Compensation du Muretain Agglo, etc.

L'analyse de 2015 : rappel de la fiscalisation des primo accédants dont l'impact n'est pas connu. Les marges, à mon avis, sont très faibles pour l'augmentation des impôts parce que les taux sont largement supérieurs à ceux de la strate. La baisse de la DGF compensée par les mécanismes de péréquations verticales au profit des communes pauvres : cela est un dispositif de compensation favorable pour l'instant, mais nous pouvons nous poser la question de ce qu'il en sera dans l'avenir. De même, qu'en sera-t-il dans la mise en place de fonds de péréquation intercommunale lorsque nous voyons la gestion actuelle mise en œuvre par la CAM ? Nous pouvons nous poser la question.

Vous avez parlé des charges de personnel qui sont importantes pour notre commune, et celles de l'Atelier Relais Carrosserie (problème qui n'est toujours pas réglé), qui grèvent les dépenses de fonctionnement et limitent fortement l'impact des économies à réaliser par ailleurs : - 10 % pour les services, extinction de l'éclairage public, cours du pétrole à la baisse (temps clément), contribution demandée aux associations, aux écoles, contrats renégociés.

Pour ce qui est de la dette : la capacité de désendettement de Fonsorbes évalue le rapport entre l'encours de la dette et son épargne, la capacité d'autofinancement. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne ; si nous prenons comme point de départ le 31 décembre 2014, il faudra plus de vingt ans. Pour le 31 décembre 2016, il est annoncé un encours de dette de 5 500 000 M € et un encours de dette par habitant de 460 €. Je rappellerais, pour mémoire, qu'au 31 décembre 2014 les chiffres étaient de 5 183 000 M € et 430 € par habitant. La charge de la dette reste équivalente à 2013.

Pour ce qui est des perspectives 2016 : la loi de finances, comme il a été dit, et comme chacun le sait, 2016 fait porter aux collectivités locales les efforts suivants : 56 % pour le bloc communal, 31 % pour les départements et 13 % pour les régions. Il y a un outil de pilotage indicatif de la dépense locale, l'ODEDEL (Objectif d'Evolution de la Dépense Locale). C'est un outil d'information de prise de conscience de l'impact des dépenses locales, d'un équilibre financier global ; cet outil va rapidement s'imposer et va vraisemblablement devenir obligatoire très rapidement. En tout état de cause, il doit être pris en compte dès à présent par anticipation. Exprimé en pourcentage d'évolution annuelle à périmètre constant, il fixe pour la trajectoire des dépenses locales : 2014 : 1,2 %, 2015 : 0,5 %, 2016 : 1,9 % et 2017 : 2 %. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement : 2014 : 2,8 %, 2015 : 2 %, 2016 : 2,2 % et 2017 : 1,9 %. Il est annoncé une stabilité des dépenses, c'est l'évidence car la marge de manœuvre est faible, comme je l'ai déjà dit en amont, en terme d'économies potentielles, sauf à travailler en direction de l'analyse de la totalité des charges de personnel, car la seule cible du GVT ne peut suffire (qu'il soit positif ou négatif d'ailleurs).

Pour ce qui est de notre analyse, l'intégration de compétences du SIVOM va-t-elle générer des recettes nouvelles ? Au cas contraire, comment seront maîtrisés les surcoûts ?

Vous faites état d'hypothétique fin d'adhésions aux groupements d'achat, sans autre précision ; est-ce qu'elles ne sont pas hypothétiques ?

L'économie moindre sur l'éclairage et avec un impact inférieur à l'enjeu présenté : si nous regardons aussi l'impact lié à la réduction des coûts d'impression, il est quand même atténué par le coût de l'indemnité de résiliation sur 2016. Nous pensons que les charges financières resteront basses, malheureusement, tant que la commune n'empruntera pas.

Alors, qu'il s'agisse des recettes de fonctionnement, comme de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous restons un petit peu dans l'illusion et l'espérance, du moins intellectuelle, afin que le ratio recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement reste supérieur à zéro, car chacun sait qu'en cas contraire, une hausse massive des impôts est inévitable. Dans ces conditions, faire mention dès le début du chapitre que l'objectif est de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale, pour notre part, semble demeurer de l'effet d'annonce.

Pour ce qui est de la péréquation DGF : idem à 2015 ; système compensatoire : pareil. Et, nous avons pu voir reversement, nous en avons parlé, d'un certain nombre de travaux au budget annexe des Portes du Gers" pour le renforcement de l'autofinancement.

Donc, à cette analyse, plusieurs questions se posent : quel impact du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) sur la commune ? Quelle est la visibilité des dotations d'Etat sur la commune ? Est-ce que les opérations immobilières vont perdurer dans le temps ? Et là, nous pouvons noter un certain mimétisme avec l'ancienne majorité. Et, pourquoi le chapitre "impôts et taxes" diminue-t-il ? La section d'investissement correspond au PPI décidé par votre majorité. Ce programme, dont les orientations sont décidées pour les quatre prochaines années, annoncé comme "prudent, responsable et raisonnable", ne nous semble pas intrépide, précurseur et passionné. Cette section relève plus de la gestion des affaires courantes de la commune dans l'attente de retombées financières (les premières en provenance des Portes du Gers, mais quand ? En 2018 ?), que d'une section d'investissements axée sur le développement économique de Fonsorbes dont il a été parlé il n'y a pas longtemps. Il n'y a pas de mention, ni de programme à ce sujet. Au fil des ans, l'investissement se réduit comme peau de chagrin ; cela s'explique par la nécessité de désendetter la commune. Mais l'effet pervers est que nous percevons des recettes, notamment le Fonds de Compensation de TVA.

En ce qui concerne la dette : la dette de 2016 n'est pas traitée spécifiquement. Nous nous posons la question de savoir pourquoi. La politique de désendettement est-elle volontaire ou bien la commune n'est pas en capacité d'emprunter ?

Pour ce qui est des budgets annexes : nous n'avons pas d'observation particulière, sauf pour l'Atelier Relais pour lequel nous avons déjà alerté la majorité depuis plusieurs années et, à ce jour, ce n'est toujours pas réglé ; c'est un problème qui nous coûte cher.

En conclusion : des économies réalisées sont un fait indéniable. Mais, malheureusement, elles semblent avoir atteint leurs limites, et trop d'incertitudes subsistent, notamment pour les dotations et les systèmes de compensation. Effet d'aubaine lié aux dépenses énergétiques et à la dotation de compensation reversée par le Muretain Agglo. Les prévisions de recettes de fonctionnement restent trop aléatoires. Les dépenses de fonctionnement présentent beaucoup d'incertitudes. Il n'est pas ressenti de réelle volonté de travailler réellement sur les charges de personnel. Pour 2016, la diminution des coûts de fonctionnement n'est pas stratégiquement exprimée et, dans ces conditions, l'impact sur un autofinancement suffisant reste aléatoire. S'agissant de la dette : même si la liquidation de l'emprunt Dexia donne de l'oxygène sur l'endettement de la commune, il n'en demeure pas moins que nous ne connaissons pas la capacité de la commune à emprunter pour financer ses besoins futurs dans l'infrastructure. Compte-tenu de la baisse des taux, nous ne comprenons pas que vous n'ayez pas engagé une action de renégociation générale. Récemment, vous avez proclamé que l'avenir économique de Fonsorbes était en marche, mais nulle part vous n'en faites état dans le cadre d'une prospective. Quant au développement harmonieux de la commune, nous avons beaucoup de réserves. Les vraies questions restent néanmoins posées. Comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises : capacité de la commune à emprunter pour un plan d'action de développement économique : quel plan mis en œuvre face à la baisse de dotations de l'État ? Quel impact de la DGF sur l'épargne brute ? L'épargne nette est-elle suffisante pour absorber la baisse DGF ? Cela serait surprenant qu'elle reste positive en 2016 et restera très largement inférieure à celle de 2015, malgré un certain nombre d'aléas levés comme l'emprunt Dexia. En 2017, la baisse de dotations rendra insoutenable la gestion des finances locales et va provoquer une explosion de la fiscalité. Quel plan préventif visant à atténuer le phénomène et par anticipation au DOB 2016 ? Enfin, comment allez-vous mettre en action ce que vous avez promis au travers de votre programme électoral, je cite : se rendre attractif à de nouvelles entreprises, rééquilibrer les services en fonction des priorités et besoins (échange de personnel), construction d'une maison de retraite, améliorer la performance énergétique des bâtiments à construire, amélioration des déplacements doux, adapter les équipements à l'expansion démographique, embellir la ville, dynamiser le centre, aménager la route de Tarbes, réaliser des

trottoirs et pistes cyclables selon un plan pluriannuel, aménager de petits espaces verts arborés dans le centre et les quartiers, poursuivre l'aménagement de Bidot, création d'une salle multifonctions à Cantelauze, création d'un festival, création de nouvelles activités, services et entreprises sur les zones de PLU, et aider à la rénovation de l'habitat ? Nous considérons que ces orientations mènent notre commune vers une politique d'immobilisme et nous croyons que la majorité prône une stratégie de fonds de tiroir et de petits pas. Dans ce contexte, notre commune ne sera pas en capacité de faire face aux enjeux de développement avec l'objectif fixé d'une augmentation de population de plus de 2 000 habitants d'ici 2020. Lors de la dernière mandature, vous avez traité vos prédécesseurs d'incapables ; aujourd'hui, nous considérons que vous êtes dans une posture d'impuissance, accrochés au subside de l'Etat en votre qualité de commune pauvre et non inscrits dans une politique d'évolution économique visible et affichée.

**Mme le Maire** : votre enthousiasme fait plaisir à voir, M. Lalanne. Je ne vais pas répondre dans le détail, je vous sais gré d'avoir lu notre programme. Je pense que vous avez quand même oublié ce qui a guidé et ce qui guide notre démarche. C'est d'abord rétablir les finances de la commune ; parce que nous pouvons en faire des choses : il suffit d'augmenter les impôts, comme certains : M. Moudenc, qui est un de vos proches : l'année dernière, + 15 %, ou + 20 %. Ce n'est pas compliqué : nous augmentons les impôts et à ce moment-là, nous allons pouvoir dérouler un programme "intrépide" selon l'adjectif que vous avez employé. Je pense que les Fonsorbais préféreront avoir un programme réfléchi et raisonnable sans augmentation des impôts ; et même si, effectivement, nous n'arrivons pas à réaliser tout ce que nous avons envie de faire, parce que ce ne sont pas les idées qui nous manquent. Je pense que les Fonsorbais préféreront que nous leur disions "nous n'augmentons pas vos impôts et la route de Tarbes restera dans l'état où elle est encore pendant quelques années". Mais peut-être pouvons-nous faire un référendum sur le sujet, et à ce moment-là, nous ferons preuve de l'intrépidité que vous attendez de la part d'Elus. Nous, nous ne sommes pas des intrépides, nous, nous sommes des réfléchis, nous sommes désolés.

**M. Lalanne** : d'abord, je ne suis pas un proche de M. Moudenc, je suis désolé, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais rencontré. Même si vous augmentez les impôts, cela ne sortira pas Fonsorbes de sa situation. Il faut faire preuve peut-être d'un peu d'imagination, allez voir un petit peu aux côtés de la CAM. Ce que je trouve curieux, c'est qu'à l'analyse et à la lecture de ce ROB, on se dit que jusqu'à l'échéance du mandat, les choses ne bougeront pas, on va se contenter de rechercher des économies, ce qui est une bonne chose, je l'ai déjà dit ; mais ce n'est pas un aboutissement. Qu'allez-vous faire de Fonsorbes ? Qu'allez-vous faire pour les Fonsorbais ? Cela n'apparaît pas.

**Mme le Maire** : la réponse que j'ai faite précédemment à M. Buisson sur la volonté que nous avons du développement économique. Le développement économique, nous le travaillons avec le Muretain Agglo. Nous ne nous en tenons pas uniquement à baisser les radiateurs dans les écoles ou ailleurs.

**M. Lalanne** : de toute façon, nous jugerons sur pièces et nous observerons de très près ce qu'il ce passera.

**Mme le Maire** : je n'en doute pas. N'hésitez pas, si vous avez des idées, à nous en faire part.

**M. Lalanne** : je crois qu'il ne faudrait pas renverser les rôles quand même, parce que si voulez que je prenne votre place, je peux la prendre. Mais ce n'est pas dans mon rôle d'opposition non plus.

**Mme le Maire** : très bien. M. Gaubert, j'espère que vous n'allez pas être aussi long parce que c'est un seul groupe.

**M. Gaubert**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous êtes dans un contexte conjoncturel, non structurel, quand nous voyons effectivement des péréquations d'un côté, des compensations de l'autre. Nous, nous avons effectivement l'impression que vous n'avez pas de visibilité sur ce que voulez faire de Fonsorbes. Je vais revenir sur l'aspect développement économique. Tout à l'heure, vous avez dit "les entreprises ne se battent pas pour venir s'installer", donc, nous pouvons créer ...

**Mme le Maire** : "ici et ailleurs" vous avez oublié. Cela se saurait si en France, de manière générale, il y avait création d'entreprises et création d'emplois à la pelle. Vous êtes d'accord avec moi que ce n'est pas le cas.

**M. Gaubert** : il y a des expériences qui nous disent que le fait de créer une zone économique n'est pas forcément porteuse d'emplois ou d'attractivité pour les entreprises, dans la mesure où, déjà, à Fonsorbes nous avons un problème d'infrastructures. Alors, aujourd'hui, que comptez-vous faire venir comme type d'activité dans la mesure où ne sommes pas à proximité de voies rapides ?

**Mme le Maire** : il est clair que nous n'allons pas faire venir une entreprise de logistique, elle ne viendra pas à Fonsorbes, c'est certain. Il y a au Muretain Agglo un service dédié au développement économique avec lequel travaille M. Louzon et l'agent en charge de ce secteur sur la commune ; la réflexion, elle y est. Cela dit, les entreprises appartiennent au secteur privé. Nous pouvons donc essayer d'aller les chercher. Il n'en demeure pas moins que ce n'est ni vous, ni moi, ce n'est pas la collectivité qui créera de l'emploi sur une zone d'activité, quelle qu'elle soit. C'est parce qu'il y a des entrepreneurs privés qui veulent prendre le risque de s'installer que nous allons nous donner les moyens, nous y travaillons, de les accueillir le mieux possible, de trouver les terrains nécessaires et suffisants. Je vous rappelle tout de même qu'il n'y a pas des centaines d'hectares de terrains à mettre à la disposition d'investisseurs éventuels, compte-tenu de ce qu'est Fonsorbes

aujourd'hui, avec le plateau qui est quasiment intégralement construit et l'impossibilité de construire dans la plaine puisque c'est inondable. Les terrains qu'il nous reste sont entourés de lotissements, nous ne pouvons donc pas faire n'importe quoi non plus parce qu'il y a la qualité de vie des riverains. Il faut donc prendre en considération tous ces éléments incontournables avec lesquels nous devons composer, ce qui ne facilite pas non plus les choses en terme de développement économique ; mais nous faisons avec la commune telle qu'elle est.

**M. Lalanne** : si vous voulez faire venir des entreprises, il faut que ce soit attractif. Dire "nous allons faire venir des entreprises pour faire venir des entreprises" ne fonctionnera pas. Une entreprise a des besoins, il faut coller à ces besoins. Il faut donc développer un plan d'action vis-à-vis des besoins. S'il n'y a pas de réserves foncières, peut-être y a-t-il une stratégie d'acquisition, de recherche de réserves foncières, et, après, d'équipements de ces zones-là. A partir de ce moment-là, nous pouvons espérer que des entreprises viendront sur Fonsorbes.

**Mme le Maire** : c'est ce que nous sommes en train de travailler avec le Muretain Agglo.

**M. Lalanne** : si c'est ce que vous êtes en train de faire, faites-le ressortir, faites-le savoir. A la lecture du ROB, je suis désolé, cela n'apparaît pas.

**Mme le Maire** : vous avez posé la question, je vous ai donné la réponse.

**M. Pilet** : je rebondis sur l'idée à propos de l'aménagement de la route de Tarbes, mais également pour les autres aménagements, à savoir demander l'avis aux habitants : je dis oui. Il faut demander aux habitants, organisons notamment un référendum.

**Mme le Maire** : c'est à dire leur poser la question "vous souhaitez que nous aménagions la route de Tarbes ? Pour cela il faut augmenter de X % les impôts."

**M. Pilet** : non. C'est de discuter par rapport à la réalité budgétaire, d'impliquer beaucoup plus les gens. C'était le sens du propos que je faisais tout à l'heure. Il y a plusieurs modes de gestion : soit la méthode "c'est le groupe majoritaire qui décide les choses de manière unilatérale (pour caricaturer)", soit nous sommes dans d'autres logiques. Il me semble avoir compris que nous nous retrouvions au moins sur un point, celui de la démarche de participation citoyenne. Il me semble qu'il serait intéressant de mener cette question-là dans le cadre d'une démarche citoyenne et participative, pour montrer à nos concitoyens quelle est la réalité de la situation budgétaire, des contraintes. Ceci est une proposition.

**Mme le Maire** : le 12 mai, salle du Trépadé, aura lieu le forum citoyen. Nous y avons invité les Fonsorbais l'année dernière, nous nous sommes engagés à le faire une fois par an, ils sont donc invités pour cette date-là.

**M. Pilet** : je le redis, je réinsiste au cas où ce ne serait pas compris, c'est d'aller un peu plus en avant dans ces logiques-là. Pour les entreprises qui risquent de ne pas venir, je le redis, il faut peut-être réfléchir à d'autres choses, à d'autres modes d'entreprises. Je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir parce que la logique simple, je le redis, de dire "nous faisons venir des entreprises", sachant qu'en plus la surface qui reste est quand même limitée, il faut être clair, c'est limite. Donc, si nous ne réinterrogeons pas les choses d'une autre manière avec un peu plus de recul et un peu plus d'imagination, et sortir d'une simple logique que je définis de gestionnaire, nous allons en mon sens être en difficulté. Maintenant, ce sont des choix à faire.

J'aurais une question à poser au groupe "Agir pour Fonsorbes" sur l'évocation de la charge du personnel. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, il faudra aller au-delà, en terme d'économie sur les charges du personnel. Qu'est-ce que cela veut dire ? Quelle est votre vision par rapport au personnel et à la charge de personnel ?

**M. Lalanne** : en matière charges de personnel, les propositions qui ont été formulées nous semblent insuffisantes. Il faut travailler en profondeur ; il y a peut-être une réorganisation des services à faire, il y a des pistes.

**M. Pilet** : je vais reposer ma question autrement, plus clairement : est-ce que vous, ou votre groupe, êtes dans une logique de dire "il faut diminuer le nombre d'agents sur la commune" ?

**M. Lalanne** : diminuer le nombre d'agents sur la commune n'est pas une chose réalisable en l'état. Il y a des contrats, il y a un certain nombre de choses, il y a un code du travail, il y a des réglementations sociales. Donc, ce n'est pas forcément l'objectif ; mais le non-remplacement, oui.

**M. Pilet** : c'est la même logique appliquée aujourd'hui.

**M. Gaubert** : aujourd'hui, des non remplacements de départs à la retraite sont faits. Aujourd'hui, il y a un problème global de personnel en terme de reconnaissance. Je crois que nous devons, aujourd'hui, bien répondre aux missions du service public.

**M. Chouard** : M. Gaubert, je rappelle qu'il faut absolument parler correctement dans le micro, sinon nous ne pouvons pas retranscrire.

**M. Gaubert** : je disais qu'aujourd'hui il y a des non remplacements aux départs à la retraite. C'est donc de la réduction d'effectifs. La problématique aujourd'hui est : comment répondre aux missions de service public avec les moyens que nous avons ? Après, en terme de reconnaissance du personnel, je pense qu'il vaut mieux

travailler pour améliorer les carrières et statuts, plutôt que d'afficher la politique de l'ombre en disant "plus on est nombreux, plus on partage le travail et plus on est efficace". Ce n'est pas, effectivement, une politique de suppressions d'emplois, c'est une politique de rationalisation. Nous n'avons pas la même approche que vous, mais dites-vous bien que dans un budget comme le nôtre, il y a 50 % des dépenses de personnel. Donc, la variable d'ajustement, à un moment, elle sera inévitablement là, que vous le vouliez ou non. Il faudra bien faire des économies, ce ne sont pas les 10 % sur les charges générales qui permettront d'aider.

Mme le Maire : merci à tous.

**3 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ LE MURETAIN AGGLO (délibération n° 2016-026)**

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : il est proposé de verser un fonds de concours à la Communauté le Muretain Agglo correspondant à une partie du capital des emprunts transférés pour la compétence voirie. Le montant est actualisé annuellement lors de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) voirie.

L'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le fonds de concours à verser correspond à 50% du montant des travaux réalisés en 2015 sur le territoire, soit 155 000 €. Le montant total des annuités des emprunts de la compétence voirie est de 380 412.38 €. Le montant des annuités des emprunts de la compétence ordures ménagères/déchetterie s'élève à 46 674.54 €. Le fonds de concours correspond à 40.74% du montant des annuités voirie et 36.29 % du montant total des annuités des deux compétences.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser à la Communauté le Muretain Agglo un fonds de concours d'un montant de 155 000,00 €.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**4 - CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL (délibération n° 2016-027)**

Mme Krier : lors du Conseil Municipal du 14 janvier 2016, le nouveau dispositif de contrat de territoire mis en place par le Conseil Départemental a été présenté. De plus, les projets pour lesquels la commune a sollicité une subvention pour l'année 2016 ont été exposés en séance du 8 février dernier.

Au vu du Plan Pluriannuel d'Investissements présenté en Conseil Municipal le 14 janvier 2016, un tableau récapitulatif de recensement préalable des projets a été établi et il est proposé de formuler la demande de subventions pour la période de 2017-2020. Le tableau a été joint en annexe de la convocation et comprenant les projets suivants :

- rénovation et mise aux normes de la cuisine satellite de l'école élémentaire du Trépadé et extension du local du centre de loisirs
- réalisation d'un nouveau cimetière
- 2<sup>ème</sup> tranche d'équipement informatique pour les écoles élémentaires
- équipement informatique des services
- rénovation et mise aux normes des bâtiments communaux
- acquisition de véhicules
- création d'une salle multi activités à Cantelauze
- rénovation énergétique des bâtiments communaux
- travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- réalisation de chemins piétonniers et pour cycles

M. Pilet : je veux juste reprendre une réflexion évoquée au sein de la commission des finances, à savoir qu'en fait, le contrat de territoire qui nous apparaissait comme une bonne chose, est très flou. Pour savoir quels investissements y répondaient, c'était un peu compliqué de choisir et de s'y reporter. Donc là, je rajoute une remarque personnelle : lors de l'avant dernier conseil où cela a été présenté, nous disions que c'était une bonne chose pour éviter le clientélisme, mais s'il n'y a pas plus de précisions, nous pourrions nous retrouver dans le même cas de figure. J'espère donc que le Conseil Départemental précisera les objectifs pour éviter de tomber sous ce travers.

Mme le Maire : je vous laisse répondre M. Buisson ?

M. Buisson es qualité de Conseiller Départemental : lors d'une réunion assez récente, la direction a effectivement précisé les objectifs qu'elle est en train de mettre en place. Actuellement, nous sommes dans

une phase de recollement, donc de recensement de tous les projets de toutes les communes et intercommunalités sur le département. A partir de là, nous leur demanderons de prioriser, en fonction aussi de certains critères. Mais en aucun cas, aujourd'hui, nous sommes à même d'aller au-delà du recensement pur et dur.

**M. Pilet :** dans la présentation qui avait été faite, du moins de ce que j'en avais compris, les autres membres de la commission diront s'ils ont compris la même chose, c'est qu'il y allait avoir, au travers de ces contrats de territoire, des objectifs aux indicateurs très précis, donnés par le Conseil Départemental pour indiquer ce qui allait répondre ou pas à aide et à subvention. En l'occurrence, cela semble un peu flou, donc est-ce que ce sera précisé pour éviter les travers que nous avons pu connaître dans le passé ?

**M. Buisson :** non, je vais corriger. D'abord, le Conseil Départemental n'a pas vocation à influencer une décision d'une gestion municipale. Le Conseil Départemental est là pour accompagner. Ce qui a été dit, c'est que le Conseil Départemental, de par le biais de cette cellule de travail, aidera à optimiser les recherches de subventions, ce qui permettra à la commune d'opérer ensuite des choix en conscience, en fonction du type de subventions, avec des calculs et aussi des possibilités de calculer les investissements qui généreront également des dépenses à court et moyen terme, voire long terme. C'est plus une aide technique qu'une contrainte et, surtout, le Conseil Départemental ne tient pas à avoir une gestion, justement, d'impact sur la décision des collectivités, autre que celle des critères techniques.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la programmation 2017-2020 du Contrat de Territoire.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Ne participe pas au vote	1 (M. Buisson)
	Abstention :	0

#### 5 - TARIFICATION LOCATION DES SALLES (délibération n° 2016-028)

**Mme Krier :** en complément de l'actualisation de la tarification des salles présentée au Conseil Municipal le 17 décembre 2015, il est proposé de fixer les tarifs pour la location de la salle du Banayre et de rajouter à l'ensemble des salles un prix pour la location pour le soir uniquement, de 18h00 au lendemain 8h00.

La proposition était jointe à la convocation.

**M. Perrot :** pour la location de la salle polyvalente du Trépadé aux associations, est-ce pour les associations Fonsorbaïses ou non Fonsorbaïses ? Ou y aura-t-il un tarif spécifique ?

**M. Chouard :** pour l'instant, cela ne concerne que les associations Fonsorbaïses.

**M. Perrot :** il serait bien de le mentionner s'il vous plait, pour éviter tout problème plus tard.

**M. Chouard :** d'accord.

**M. Perrot :** de plus, concernant un point soulevé lors des derniers conseils à propos de la location à 50 € pour des organismes de formation, Mme le Maire parlait d'"intérêt public", mention que je ne vois pas apparaître sur le document fourni.

**Mme Krier :** dans la délibération, cela est bien notifié : 50 € pour une journée aux organismes de formation d'intérêt public. Ce n'est pas dans le tableau, mais dans la délibération.

**M. Perrot :** oui, mais moi je regarde le tableau, et je ne l'ai pas vu.

**Mme Krier :** ce qui compte, c'est la délibération.

**M. Perrot :** donc, c'est bon.

**M. Gaubert :** comment définissez-vous ce qui est d'intérêt public et ce qui ne l'est pas ? Avez-vous une définition pour, notamment, un organisme de formation qui se présente en demandant une salle ?

**Mme le Maire :** cela dépend de qui proposera la formation. En l'occurrence, la question qui nous avait été posée initialement concernait les assistantes maternelles qui fréquentent le relais assistantes maternelles. Il s'agissait donc de ce type d'organismes. Nous ne l'avons pas défini, mais nous ferons du cas par cas.

**M. Gaubert :** n'importe quel organisme de formation peut dire qu'il est d'intérêt public.

**Mme le Maire :** oui, mais cela dépend à qui il offre la formation.

**M. Pilet :** en commission finances, nous avons travaillé sur la tarification, mais nous n'avons pas la délibération.

**Mme le Maire :** elle avait été envoyée.

**Mme Krier :** autant pour moi. Est-ce que la précision relative aux associations, à propos de la salle polyvalente du Trépadé, a été apportée ?

**La Directrice Générale des Services :** oui, sur la délibération.

**M. Pilet :** et rappeler que la condition d'utilisation des salles n'est pas impactée par la modification des tarifs, pour les associations, les groupes politique, etc. Le règlement intérieur n'est pas affecté, je le reprecise.

**Mme le Maire :** oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la tarification municipale portant sur la location de salles selon les explications apportées.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 6 - RÉFÉRENTS COMMERCES

**M. Louzon**, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : lors de la réunion des commerçants du 28 octobre 2015, il a été proposé la mise en place de référents commerces à la demande des commerçants présents. Il a donc été décidé, lors de la commission développement économique réunie en février dernier, un découpage de cinq zones réparties en centres commerciaux :

1. la route de Tarbes principalement, à partir du Crédit Agricole et jusqu'à la boulangerie Larroque
2. le Centre Commercial Saint-Nicolas avec l'Intermarché
3. de la boulangerie "la Hournière" au salon de coiffure "Différence", y compris la fleuriste "A Rose et Moi" et le rond-point Bénech
4. de Moundran, y compris les petits commerces environnants, l'Atelier du Vignier, jusqu'au restaurant Prince de Jades
5. de Lamartinette, de Doky Motoculture, à l'auto-école des Pyrénées

Soit, en tout, 86 commerces, y compris les banques.

Les commerçants ont été préalablement consultés par zone pour savoir ce qu'ils pensaient de ce découpage et du rôle de référent. Le rôle de référent, qui avait été annexé à la convocation, est le suivant :

- il sera le relais naturel des commerçants de sa zone ainsi que le partenaire et interlocuteur privilégié avec la municipalité
- il devra être force d'action pour attirer et fidéliser les consommateurs, pour développer l'activité commerciale
- il sera force de proposition pour une meilleure adaptation de l'environnement de commerce (accessibilité, stationnement, plan de circulation, voirie)
- son objectif sera de construire une dynamique de l'espace marchand, améliorer l'offre commerciale et développer les services de la clientèle, animer et communiquer pour promouvoir, agir et instaurer un dialogue avec la municipalité, les pouvoirs publics et les organismes partenaires (la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le club des entreprises du Muretain), représenter et défendre les intérêts des commerçants de sa zone.

Un courrier a donc été envoyé fin février, à l'issue de la réunion, pour un appel à candidatures à déposer au plus tard le 15 mars.

Aujourd'hui, nous recueillons les candidatures des référents. Nous pensons organiser l'élection avant la fin du mois de mars.

**M. Pilet** n'était pas présent à la commission, il s'en était excusé. Pour Mrs Lalanne et Perrot, je n'ai pas su pourquoi ils n'étaient pas présents.

**M. Gaubert** : je suis un peu surpris de l'implantation de ces référents de quartiers. J'aurais plutôt vu par zones de chalandises, plutôt que par zones aussi étendues, dans la mesure où vous aurez plusieurs commerces qui sont en concurrence. Je pense qu'un concurrent n'arrivera peut-être pas à mettre en place des actions de promotion au profit de la zone. J'imagine deux commerçants concurrents mettant en place des actions pour attirer ou fidéliser des clients ; chaque commerçant doit le faire pour lui-même, il ne va pas le faire pour les autres. Par centres commerciaux, il n'y a pas de concurrence immédiate car il y a tout type de commerces, ce qui m'aurait semblé peut-être beaucoup plus logique et beaucoup moins risqué. Je ne sais pas combien il y a de candidats aujourd'hui, si toutes les zones sont ouvertes, et si les gens ont bien compris les enjeux. Je suis dubitatif. Cela fait un certain nombre d'années que je suis à Fonsorbes, nous voyons que les associations de commerçants ne fonctionnent jamais. Je ne dis pas que cela ne fonctionnera pas, mais je pense que nous n'avons pas encore trouvé la solution pour que les commerçants puissent se parler, dans la mesure où ils sont en concurrence et non en complémentarité. Ajoutez à cela que les Portes du Gers arrivent, cela sera beaucoup plus difficile pour eux.

**M. Louzon** : cela a été décidé avec les commerçants, si vous vous en rappelez. Un travail a été accompli en amont. Nous avons donc travaillé avec certains commerçants qui étaient partie prenante, qui voulaient vraiment être référents et dynamiser quelque chose, se prendre en charge et avoir aussi un dialogue avec la municipalité. Nous sommes donc dans ce schéma de construction. Vos remarques sont intéressantes, mais essayons déjà d'avoir des référents sur ces cinq zones-là pour avoir un dialogue, et vous participerez aussi à ces réunions. Vous verrez s'il est possible de construire quelque chose ensemble et de dynamiser ces commerces. Les Portes du Gers n'apportent qu'un atout supplémentaire pour ces référents-là.

Nous connaissons, à la fin du mois, les référents et vous serez convié à la première réunion des référents.

C'était une information.

**Mme le Maire** : cela a le mérite d'exister, cela prouve les démarches effectuées par la municipalité vers les commerçants : essayer de relancer effectivement des structures qui n'ont pas fonctionné jusqu'à présent. Les commerçants ont changé, il y a peut-être des choses à faire. Nous sommes donc à leurs côtés, nous n'allons pas nous substituer aux commerçants en ce qui concerne les animations, mais, ils le savent, nous sommes à leurs côtés pour essayer de faire que leurs activités soient le plus florissantes possible et que les Fonsorbais aient envie de consommer sur la commune.

**M. Pilet** : je suppose qu'une carte détermine les secteurs ; si c'est possible, je souhaiterais l'avoir, car la présentation que vous en avez faite ne me permet pas de visualiser. Cela concerne uniquement les commerçants, pas les petits artisans ?

**M. Louzon** : oui, uniquement les commerces et boutiques.

**M. Pilet** : merci.

#### **7 - RÉUNION DE PRÉSENTATION DU CLUB DES ENTREPRISES DU MURETAIN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES FONSORBAIS**

**M. Louzon** : j'en avais également parlé précédemment, cela se concrétise. C'est bien le lundi 11 avril qu'aura lieu la grande soirée entreprises Fonsorbaïses : 580 entreprises ont été recensées. L'objectif est la convivialité, c'est-à-dire la rencontre du club des entrepreneurs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, Pôle Emploi, les Elus. Ne se connaissant pas, les personnes devront porter un badge afin qu'elles puissent converser, pour faciliter les échanges inter-entreprises. Cette soirée sera soutenue par le club des entreprises du Muretain qui a l'habitude d'organiser ce genre d'événement ; car c'est tout de même un événement, les gens commencent à parler, dans le bon sens, ils veulent travailler ensemble.

Le déroulé succinct de la soirée : à 19 heures, arrivée des invités : nous comptons à peu près une centaine de personnes en dehors des entreprises invitées, qui sont aussi bien les adhérents des commissions du club des entreprises, qui seront là pour animer des ateliers et montrer leur savoir-faire en animation entreprises, c'est-à-dire inciter des réunions d'entrepreneurs ; c'est aussi bien sûr des Elus, des partenaires qui interviendront avec de la documentation à l'appui, pour informer sur les aides, les actions que peuvent mener les entrepreneurs, les commerçants et les artisans. Ce sera aussi une présentation du club en général.

Ensuite, ce sera une pause apéritif pour une rencontre et voir les ateliers ; une présentation de toutes les commissions du club des entreprises s'ensuivra.

A la fin, aura lieu une présentation du rôle de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, du soutien qu'elles apportent, ainsi que du rôle de Pôle Emploi, et du service économie emploi de Fonsorbes qui est là aussi pour faire le lien avec tous ces organismes et entreprises. Aujourd'hui, de plus en plus d'acteurs économiques Fonsorbais font appel au service emploi, c'est maintenant un réflexe. Ils sont satisfaits du service rendu ; nous avons un fichier assez intéressant, nous pouvons donc répondre très rapidement à leurs demandes. Dernièrement, nous avons eu des embauches Fonsorbaïses, nous sommes donc très satisfaits que cela porte ses fruits. C'est un travail très long, nous sommes présents quotidiennement auprès des commerces, et maintenant auprès des entreprises. C'est la raison pour laquelle cette soirée, je pense, sera un événement. Nous attendons à peu près 300 personnes.

**Mme le Maire** : cela participe à ce que nous vous disions tout à l'heure ; en terme de développement économique, nous essayons de donner de l'élan, de créer des choses qui n'existaient pas jusqu'à présent. La présentation des vœux des entreprises du Muretain à Fonsorbes, en janvier, n'avait fatalement jamais été entreprise ; cette rencontre avec les entreprises Fonsorbaïses n'a jamais également été entreprise. A ma connaissance, n'y a jamais eu d'organisé sur Fonsorbes un événement qui permette à l'ensemble des acteurs économiques de la commune de se rencontrer et d'échanger.

**M. Pilet** : est-ce que les établissements du médico-social de la commune sont concernés ?

**M. Louzon** : non. Médico-social ou social ?

**M. Pilet** : médico-social. Les Ateliers du Soulan par exemple, qui sont des acteurs de la vie économique, sont-ils concernés par ce genre de dispositif ? Et les SCOP (Société Coopérative de Production) ? Je pense que sur la commune il y en a au moins une.

**M. Louzon** : bien sûr ; il y en a deux. Sont concernés tous les acteurs économiques, excepté le médical.

#### **8 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE (délibération n° 2016-029)**

**Mme Lacoste**, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : nous nous sommes réunis en commission scolaire le 2 mars dernier. Nous avons ensemble validé la décision de demander à toutes les communes concernées le règlement de ces frais. Des enfants Fonsorbais sont scolarisés sur des communes extérieures pour diverses raisons et des enfants de communes extérieures sont scolarisés à Fonsorbes. Un

montant de participation au fonctionnement des écoles peut être demandé, il est fonction du potentiel fiscal des deux communes concernées. Si le montant est supérieur pour la commune d'où viennent les enfants, ce sont nos frais de fonctionnement qui sont demandés ; s'il est inférieur, un calcul détermine le montant à demander, c'est une pondération de 20 %.

Nous avons beaucoup plus d'enfants extérieurs scolarisés sur la commune que de petits Fonsorbais scolarisés à l'extérieur. Ces frais seraient demandés à partir de la rentrée de septembre. Le coût estimé à la charge des villes de résidence, en appliquant la pondération, est de 23 172 €. Ce sera une estimation puisque le calcul du coût de fonctionnement de ces enfants-là prend en compte ce que coûtent les écoles, divisé par le nombre d'élèves (que nous ne connaissons pas pour l'instant pour la rentrée 2016).

**Mme le Maire** : le montant estimé par enfant : 751,99 €. Jusqu'à présent, nous avons décidé de ne pas instaurer ce dispositif. Cependant, nous nous apercevons que les communes extérieures que fréquentent les petits Fonsorbais, quel que soit leur degré de richesse, nous envoient la facture. Nous nous sommes donc dit qu'il n'y avait pas de raison que nous ne fonctionnions pas de la même façon, surtout que le delta nous est très défavorable dans le sens où nous recevons beaucoup plus d'enfants extérieurs que nous avons d'enfants scolarisés dans des communes extérieures.

**Mme Lacoste** : lors de la commission, nous nous sommes interrogés sur le fait de savoir si nous demandions ou pas ces frais pour les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), sachant que nous en avons une sur la Béouzo élémentaire ; d'un commun accord, nous avons décidé de les demander, d'autant plus que c'est le rectorat qui impose aux communes la création d'une telle classe, qui leur impose des frais de fonctionnement pour la faire fonctionner.

**Mme le Maire** : sachant que la commune de Tournefeuille n'a pas tardé pour nous envoyer la facture pour un petit Fonsorbais scolarisé dans une classe ULIS.

**M. Perrot** : en commission, il avait été proposé que les sommes recouvrées seraient réinvesties dans les écoles. Est ce toujours d'actualité ?

**Mme le Maire** : sur les 751 €, une grande partie devra être reversée auprès du Muretain Agglo pour les activités périscolaires et la restauration.

**M. Perrot** : oui, mais le reliquat sera-t-il réinvesti dans les écoles s'il vous plaît ?

**Mme Lacoste** : personnellement, je ne m'y engage pas. Nous en avons effectivement parlé, nous verrons déjà si les communes nous règlent ou pas leur dû. A ce moment-là, nous en reparlerons et étudierons comment investir ce reliquat.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal de demander aux communes concernées le règlement des frais de scolarisation pour les enfants ne résidant pas sur la commune.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**9 - MODIFICATION DE LA SUBVENTION ALLOUÉE AU CENTRE HOSPITALIER MARCHANT (délibération n° 2016-030)**

*Sortie de Mme VOISIN, qui ne peut être juge et partie*

**Mme Lacoste** : nous avons délibéré en octobre dernier, non pas sur le montant de la subvention, mais sur le fait de pérenniser, sur la durée du mandat, la subvention de 30 € allouée par enfant Fonsorbais scolarisé sur l'hôpital marchant à temps partiel. Nous avons voté ces 30 € le 27 avril, qui correspondaient à la moitié de la subvention octroyée à un petit Fonsorbais sur la commune. Vous avez vu le Rapport d'Orientations Budgétaires, les finances de la commune sont meilleures. Nous avons donc décidé d'en faire bénéficier en partie le service scolaire, et de porter cette subvention à 150 €. M. Perrot, lors de la commission, nous a dit que cela aurait pu être décidé en octobre.

**Mme le Maire** : 60 €, et non 150 €.

**Mme Lacoste** : excusez-moi.

**M. Pilet** : c'est bien d'avoir augmenté parce ce qu'ils en ont vraiment besoin, je valide la proposition de 150 € par enfant.

**Mme Lacoste** : excusez-moi. 60 €, sachant qu'il y a quatre enfants cette année ; l'année dernière, il y en avait cinq. Excusez-moi.

**M. Lalanne** : un coup 30 €, un coup 60 €. Est-ce que cela correspond à quelque chose, à un coût, une dépense ? Ou est-ce un chiffre tout à fait aléatoire ?

**Mme Lacoste** : les 30 € représentaient la moitié de la subvention attribuée aux enfants Fonsorbais scolarisés sur la commune en élémentaire. Les 60 € représentent donc la totalité de cette subvention.

**Mme le Maire** : cela signifie que ces enfants-là bénéficient de deux fois 60 € puisqu'ils fréquentent les établissements scolaires fonsorbais durant une partie de la semaine, et l'hôpital Marchant à temps partiel, à qui nous octroyons donc à nouveau l'équivalent de ce qu'ils auraient eu s'ils étaient restés uniquement sur Fonsorbes.

**M. Pilet** : je précise que c'est pour acheter du matériel scolaire qui doit être adapté, qui a un coût. Ce matériel pédagogique est souvent plus cher que du matériel pédagogique pour des enfants scolarisés en classe ordinaire. Nous demandons cette aide depuis deux ans, nous ne pouvons donc que nous réjouir que cela soit enfin arrivé. Ce n'est pas un budget énorme, pour cinq enfants l'année dernière et pour quatre cette année. Ce n'est pas ce budget, même dans un budget très contraint, qui grève ce dernier. Je crois que c'est plutôt une aide, et montrer que nous portons une attention à ces enfants qui connaissent des difficultés.

J'espère que sur les autres propositions que nous avons formulées, vous ne mettez pas deux ans pour vous rendre compte qu'elles sont bien et les adopter comme celles-là. Merci.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention annuelle au Centre Hospitalier Marchant pour la scolarisation des enfants de la commune inscrits à mi-temps au sein de son école, à hauteur de 60,00 € par enfant, et ce durant cette mandature.

<b>VOII</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Voisin)

*Mme VOISIN regagne la séance*

#### 10 - INDEMNITÉ DU MAIRE (délibération n° 2016-031)

**Mme le Maire** : la loi numéro 2015-366 du 30 mars 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

- de 10 000 à 19 999 habitants : 65 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème, à la demande du Maire.

Les indemnités des Elus peuvent être majorées, conformément à l'article L 2123-22 du CGCT, du fait que la ville a été attributaire, au cours de l'un des trois exercices précédents, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Cela veut dire que du fait que Fonsorbes est une ville pauvre, je pourrais percevoir davantage que les Maires de villes riches, allez comprendre le paradoxe.

Aussi, Mme le maire demande à bénéficier d'une indemnité de fonction inférieure au barème indiqué ci-dessus, soit le maintien du taux fixé en 2014 qui correspond à 32,68 % de l'indice brut 1015. Ce qui correspond à 50 % du montant minimal pour la strate 10 000-19999 habitants et 36 % par rapport à la strate supérieure, également pour les Adjointes. Donc, les Elus qui perçoivent une indemnité, ne touchent que la moitié de ce à quoi ils auraient droit.

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjointes au Maire et de Conseillers Délégués aux taux ci-dessus définis.

<b>VOII</b>	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)

**Mme le Maire**, s'adressant au groupe "Agir pour Fonsorbes" : pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous vous abstenez ?

**M. Lalanne** : par rapport au ridicule de la situation de la loi, je ne comprends rien du tout à ce système-là, uniquement. Ce n'est pas par rapport à vous. C'est une réaction générale.

**Mme le Maire** : c'est la loi. D'accord.

**M. Pilet** : il est vrai que c'est assez cocasse car, pour être complet, c'est ainsi appelé : "un bug législatif" puisque la loi oblige aussi les communes de moins de 1 000 habitants à s'augmenter, en mettant parfois en péril le budget de la commune. Je pense que cela sera rectifié, mais il est vrai que sur cette question-là, actuellement, c'est un peu cocasse lorsqu'on suit l'activité législative.

## 11 - NOUVELLE STÈLE DE LA RÉSISTANCE ET DES VICTIMES DE LA DÉPORTATION

**Mme Voisin**, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : les dernières nouvelles de la stèle : la commission s'est réunie le 18 février. Au cours de cette réunion, il a été précisé que nous aurions une rencontre le 10 mars avec les professeurs du lycée et du collège qui ont travaillé avec leurs élèves sur le projet, qu'ils nous présenteraient leur production. Nous avons aussi acté le fait que nous mettrions en place une réunion publique le 15 avril (initialement prévue le 8 avril, mais la salle n'était pas libre), pour porter à la connaissance des Fonsorbais la proposition de l'ensemble des membres de la commission qui a travaillé sur ce projet. Etant donné que nous avons reçu les professeurs cet après midi, juste avant le conseil, et qu'il y a eu débat, présentation, nous n'avons pas à ce jour arrêté le projet. Nous nous revoyons le 18 mars, soit la semaine prochaine. Je vous tiendrai au courant de la décision qui sera prise à ce moment-là, à la majorité de la commission.

**Mme le Maire** : sachant que la décision finale sera adoptée par le Conseil Municipal, c'est ce que nous avons acté aussi.

**M. Gaubert** : en dehors des Elus, quels sont les acteurs décisionnels ? J'ai effectivement cru comprendre que ce travail n'était fait qu'au niveau du collège.

**Mme Voisin** : collège et lycée. Lors d'une commission précédente, fin octobre ou début novembre, il avait été décidé que nous proposerions le projet aux jeunes de Fonsorbes et que nous ferions en fonction de ce qu'ils nous proposeraient. Donc, aujourd'hui, ils nous ont fait des propositions, à nous de faire un choix parmi ces propositions.

**M. Gaubert** : nous avons fait la proposition d'associer les Fonsorbais à la réflexion, et Mme le Maire avait dit que ce n'était pas nécessaire.

**Mme Voisin** : je répète, excusez-moi. Lors de la commission du 28 octobre, de mémoire, la commission a décidé que le projet serait proposé aux jeunes, cela aurait un poids, une symbolique importante que ce soit eux ; nous avons donc décidé que nous ferions en fonction de ce que les jeunes nous proposeraient.

**M. Gaubert** : la commission n'est composée que d'Elus ?

**Mme Voisin** : la commission implication citoyenne, oui.

**M. Gaubert** : comprend-elle des représentants de la population fonsorbaise ?

**Mme Voisin** : non, c'est une commission municipale. Vous connaissez le fonctionnement des commissions.

**M. Gaubert** : vous allez mettre un symbole sans que les Fonsorbais soient réellement associés, qu'ils en acceptent le principe.

**Mme Voisin** : écoutez, je fonctionne par démocratie. La commission implication citoyenne a proposé, je n'ai rien imposé, nous en avons discuté très longuement, de faire une réunion publique pour proposer aux Fonsorbais, il a été évoqué un concours, il a été arrêté que ce soit proposé aux jeunes, et que nous fassions avec leur proposition. Je ne peux pas faire plus démocratique.

Nous n'avons pas eu le temps, lors de la commission, de prendre une décision, mais les propositions sont faites. Les collégiens et lycéens ont terminé le travail.

**M. Perrot** : lors de la commission, il nous a été présenté le projet des collégiens et lycéens, nous avons eu un débat, nous avons également proposé, notamment Mme Vitet, une autre forme pour le monument. Cette nouvelle proposition mérite aussi d'être débattue parce que le projet des collégiens et lycéens, qui est très bien, pourrait, une fois intégré à côté du monument aux morts actuel, ne pas s'adapter à cause du gros bloc ; alors que la proposition faite par Mme Vitet était somme toute intéressante.

**Mme Voisin** : je pense que je ne dois pas bien parler français. J'ai dit que le projet n'était pas arrêté aujourd'hui, que nous nous revoyons le 18 mars et que la commission entérinerait le projet à la majorité.

**Mme le Maire** : je vous rappelle, M. Perrot, que vous êtes membre de la commission ; vous aurez donc votre mot à dire ce soir-là. J'espère qu'un consensus se dégagera de façon à ce que le monument soit en place, et que personne n'entravera cette démarche-là, pour le dernier dimanche d'avril, l'objectif étant de l'inaugurer à cette occasion-là, qui est, je vous le rappelle, la journée nationale du souvenir et de la déportation.

**M. Pilet** : j'entends qu'il faut célébrer, mais nous avons dit que l'important est que nous puissions sortir de cet épisode en tenant compte de tous les acteurs et qu'il valait mieux prendre le temps, mais que tout le monde s'y retrouve et que nous puissions avoir un monument qui corresponde à la plus grande majorité de nos concitoyens, et qui permette d'honorer le devoir de mémoire des résistants et des déportés, de manière la plus collégiale possible et dans un climat le plus apaisé possible. Je redis, je crois que le travail qui se fait au travers de la commission est louable et intéressant, je crois que chacun y met beaucoup d'efforts pour y arriver. Nous avons proposé que ce soit les collégiens et lycéens qui participent à l'imagination du monument, en se disant que nous proposerions une réunion publique pour pouvoir échanger, discuter autour de tout ce qu'il s'est passé et en même temps pouvoir ensuite passer à autre chose. Je crois qu'il faut que nous soyons tous responsables, que les engagements soient tenus par tout le monde. Je le redis, je crains que nous ne puissions respecter la date du 24 avril ; il ne faut pas que ce soit un préalable. Agissons pour le 24 avril ; mais si nous l'inaugurons le 18 mai, ou le 10 juin, mais que tout le monde est d'accord, c'est ce qui

est le plus important pour moi, je le redis.

**M. Perrot** : étant donné que le planning est quand même serré, faire une décision à la va-vite ...

**Mme Voisin** : il ne s'agit pas, M. Perrot, d'une décision à la va-vite. Je vous invite la semaine prochaine à venir discuter avec nous.

**M. Pilet** : je crois qu'il faut prendre acte que nous avons une réunion de travail le 18 mars, que rien n'est entériné, nous avancerons au rythme de la commission. Est-ce que nous sommes bien d'accord ?

**Mme le Maire** : quoi de mieux, en ce qui concerne une notion de devoir de mémoire, que de faire travailler sur ce projet des collégiens et des lycéens ? Si vous avez une autre réponse que celle-là ... Donc si tout le monde est d'accord, je ne vois pas pourquoi nous débattons depuis dix minutes sur le sujet.

**M. Perrot** : nous sommes d'accord, le devoir de mémoire est intemporel, toutes les générations sont concernées.

**Mme le Maire** : oui. Mais si nous pouvons le faire passer aux collégiens et aux lycéens, c'est d'eux que nous avons besoin pour notre avenir.

**Mme Voisin** : j'ai dit où en étaient les choses, ce n'est pas au sein du Conseil Municipal que nous devons en débattre ; c'est la raison pour laquelle je vous ai un peu répondu vivement, parce que ce n'est pas le lieu, nous avons d'autres sujets à débattre. La semaine prochaine, nous en débattons. Merci.

**12 - ACCORD-CADRE POUR LE RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ÉCOLES DE FONSORBES (délibération n° 2016-032)**

**Mme le Maire** : le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 8 février 2016 sur un accord-cadre pour le renouvellement du parc informatique des services municipaux et des écoles. Cependant, une erreur a été constatée dans la notation des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres. Il est donc proposé d'annuler la délibération adoptée et de signer un nouvel accord-cadre.

Les tableaux d'examen des offres étaient joints en annexe de la convocation et présentés à la commission d'appel d'offres. Le règlement de la consultation prévoit que quatre prestataires seront retenus au maximum. Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 : Ordinateurs

- ACTUA TECHNOLOGIE
- IWIT SYSTEMS
- SÉRIANS SAS
- STIMPLUS

Lot 2 : Petit matériel informatique

- ACTUA TECHNOLOGIE
- SÉRIANS SAS
- IWIT SYSTEMS
- MÉDIACOM SYSTEM

Les titulaires de chaque lot seront mis en concurrence lors de chaque projet d'achat dans le cadre de marchés subséquents.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un accord-cadre avec les quatre opérateurs économiques désignés ci-dessus pour chaque lot.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**13 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR 2016 (délibération n° 2016-033)**

**Mme Hernandez**, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité" : il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour un coût de 38 975 € pour les actions suivantes :

- Action 1 : dispositif relais collège
- Action 2 : prévention nocturne + AJM (Accueil des Jeunes Majeurs) durant les vacances scolaires
- Action 3 : chantier éducatif

Les fiches détaillées étaient jointes à la convocation.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions ? Ce sont des actions qui existaient déjà, et qui ont fait leurs preuves sur les années précédentes. Il n'y a pas de raison que nous changions ce qui fonctionne.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les projets présentés ci-dessus et de solliciter auprès de l'Etat une aide financière afin d'aider la commune dans la mise en œuvre de ces projets.

<b>VOII</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 14 - PROJET IMMOBILIER LIEU-DIT CACHAC

M. Baë, Conseiller délégué à l'urbanisme : il s'agit d'un projet immobilier situé à l'ouest de la commune de Fonsorbes, chemin de Cachac, chemin sans issue situé au bout du chemin Bénech.

Mme le Maire : excuse-moi. Nous avons l'intention de le projeter, mais compte-tenu de notre bug informatique, nous n'avons pas été en capacité de le faire.

M. Baë : je vais le décrire au mieux. Donc, le chemin de Cachac est une voie sans issue, appartenant au domaine public communal. Il dessert actuellement 18 parcelles individuelles privées. Cet impasse débouche également sur une parcelle comprenant une habitation inoccupée, qui à terme devrait s'ouvrir sur la construction d'un lotissement privé. Ce lotissement, situé sur une parcelle qui, de mémoire fait à peu près 3 500 m<sup>2</sup>, comporterait 22 logements, dont 13 logements libres, 6 logements sociaux et 3 logements en accession à la propriété, à savoir :

- 14 logements T2
- 4 logements T3
- 4 logements T4

La hauteur maximale de ces logements est de R+1 (1 étage). Un espace collectif de jeux est prévu, d'environ 250 m<sup>2</sup>.

M. Gaubert : nous parlons souvent de nouveaux projets. Nous avons l'impression, lors de l'ancienne mandature, lorsque nous parlions de nouveaux projets, que cela énervait des gens. Ce que je constate, c'est qu'il y aura à peu près 50 à 60 voitures de plus sur ce projet. Alors, les infrastructures sont-elles en capacité d'absorber ce nouveau flux ? Des sens de circulation seront-ils mis en place ? Parce que c'était un grand débat il y a quelques mois sur le sens de circulation vers Cachac, obligeant la commune à prendre des mesures en terme de sens unique. Aujourd'hui, nous avons l'impression que le projet s'étend, que l'environnement est de plus en plus problématique par rapport à la circulation. Alors, est-ce prévu ? Est-ce calibré ?

M. Baë : effectivement, cela fait débat. Je me suis rendu au conseil de quartier de Sourrouille pour leur présenter le projet. Cela fait débat car, forcément, les habitants de Cachac souhaitent que le chemin de Cachac traverse la résidence, qu'il soit une voie de circulation ouverte pour permettre aux habitants de Cachac de passer par le chemin Bénech pour rejoindre le centre de Fonsorbes. Cependant, les propriétaires des dix-huit parcelles privées qui sont actuellement sur le chemin Cachac y sont fermement opposés. Personnellement, j'habite dans le secteur ; j'ai donc une vision assez claire de la circulation qui, effectivement, est importante. Aujourd'hui, cela me paraît un peu surréaliste d'envisager immédiatement l'ouverture de ce chemin étant donné que le fond du chemin Bénech n'est pas aménagé ; par contre, cette éventualité pourrait être envisagée dans les années à venir. A ce titre, un PUP a été envisagé avec le promoteur pour justement aménager le chemin de Cachac avec un trottoir et des réseaux pour éventuellement envisager cette ouverture qui, si elle avait lieu, ne le serait que dans un sens. Plusieurs éléments seront effectivement à définir, mais ils le seront avec les habitants, principaux concernés.

M. Gaubert : en matière d'infrastructures, s'agit-il d'aménagements ?

M. Baë : oui, trottoirs entre autres.

M. Gaubert : le promoteur est-il sollicité pour ces aménagements ?

M. Baë : oui, à hauteur, à peu près, de 175 000 €.

Mme le Maire : avec une participation de la commune bien entendu. Pour l'instant, l'idée est de rester sur une ouverture pour piétons et cycles sur le chemin de Cachac, mais avec la possibilité, vu le dimensionnement de la voie, d'ouvrir ultérieurement à la circulation des véhicules sur un sens unique. Les habitants de Cachac, dans un premier temps, sortiront donc côté Banayre.

M. Pilet : y-a-t-il des recours ou protestations des habitants résidant autour de ce projet ?

M. Baë : il y a eu trois recours gracieux.

M. Pilet : pour quels motifs ?

M. Baë : pour un problème de visibilité.

M. Pilet : je pense que ce problème de circulation inquiète les personnes qui seront concernées par le flux de voitures supplémentaires. Je crois qu'il y a aussi des inquiétudes autour du parking.

M. Baë : il y a des inquiétudes autour du parking. Mais il faut savoir que pour 22 logements, il y aura 32

places de parking à l'intérieur de la résidence, plus 7 devant la résidence, et un certain nombre de garage (3 ou 4). Sur ce projet-là, il y aura tout de même environ 2 places de parking par logement.

**M. Pilet** : ce qui signifie de la circulation supplémentaire sur un endroit qui est déjà un peu concentré.

**M. Baë** : les habitants de Cachac souhaitent cette ouverture immédiatement ; mais l'ouvrir aujourd'hui paraît invraisemblable.

**M. Pilet** : nous avons dit, lors d'un Conseil ou d'une commission urbanisme, qu'il fallait revoir l'ensemble de la circulation sur toute la zone du Banayre de manière plus large. Ne serait-ce pas l'occasion de se poser et de regarder cela, plutôt que d'avancer au coup par coup, de voir les choses d'une manière globale.

**M. Baë** : nous pourrions effectivement le regarder lors de la prochaine commission urbanisme.

**M. Pilet** : avant, tant que le promoteur peut aider et participer ; après, les coûts sont limités.

**Mme le Maire** : de toute façon, nous demanderons au promoteur de faire la voie, qui nous permettra aujourd'hui ou demain, en fonction des décisions qui pourraient être prises, d'ouvrir direction Bénech. Pour l'instant, l'idée est de ne pas ouvrir vers Bénech, mais de laisser ouvert exclusivement côté Banayre. Ensuite, nous nous donnerons toutes les possibilités si, par le biais d'un PUP, le promoteur a effectivement urbanisé le chemin de Cachac.

**M. Pilet** : je trouve dommage que nous ne profitons pas de l'occasion, encore une fois, pour anticiper et construire les choses dans l'intérêt du plus grand nombre. En l'occurrence, nous parlons de dix-huit personnes sur une impasse, et j'entends qu'ils soient un peu mécontents si nous ouvrons à la circulation, mais il y a tous les autres.

**M. Baë** : oui, il y a dix-huit personnes directement impactées sur l'impasse, mais il y a aussi tous les habitants du chemin Bénech. Je pense que si nous allons les voir un par un, leur réponse sera immédiate.

**M. Pilet** : c'est la raison pour laquelle je dis qu'il faut voir les choses, encore une fois sur l'ensemble de la zone.

**Mme le Maire** : nous n'allons pas refaire le travail des commissions en conseil M. Pilet.

**M. Pilet** : je veux être sûr que nous le fassions parce qu'il y a des habitants, notamment sur Cachac, qui sont arrivés par le biais d'un Plan d'Accession à la Propriété, des personnes qui habitaient notamment dans des HLM, qui sont inquiètes. Je voudrais qu'il y ait une équité de traitement pour l'ensemble de la population, que nous ne voyions pas les choses uniquement d'un côté : "il y a 18 habitants, pour les autres ce n'est pas grave". Il faut que nous mettions l'ensemble des problèmes et difficultés sur la table et que nous trouvions une solution qui convienne à tout le monde.

**M. Baë** : soit certain que ce sera fait.

**M. Pilet** : il faut donc vraiment engager une réflexion.

**M. Gaubert** : au-delà de ce projet, y a-t-il des possibilités de construction sur ce secteur ? Aujourd'hui, on se donne, en fonction de la gestion du flux, l'opportunité d'ouvrir une voie pour 22 nouveaux logements. Comme le dit M. Pilet, c'est effectivement l'occasion de revoir totalement tous les sens.

**Mme le Maire** : le travail peut être fait en commission.

**M. Gaubert** : vous auriez par exemple un projet de 100 ou 200 maisons, la question de l'ouverture ne se poserait pas. Vous verrez en fonction des conditions de circulation l'opportunité ou non de l'ouvrir. Cela signifie que vous l'ouvriez en fonction de ce projet.

**M. Baë** : non. Il y a d'autres problématiques, notamment au niveau de Bénech qui nous imposeront justement d'en discuter. Ce sont des sujets qui seront abordés en commission urbanisme car des problèmes seront peut-être plus importants que celui-ci.

**Mme le Maire** : ce sera donc traité en commission urbanisme. C'était une information. Cela dit, le conseil de quartier peut aussi travailler sur la question, il y a peut-être des propositions à faire en terme d'organisation de la circulation sur ce secteur.

**M. Pilet** : c'est déjà le cas. D'ailleurs, Jean-Philippe participait à une réunion où cela s'est posé.

**M. Baë** : oui, sachant que j'ai annoncé au conseil de quartier, qui n'est pas le mien, que je continuerai à y aller justement pour être au plus proche des habitants, pour pouvoir discuter du sujet.

**15 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE AU LOTISSEMENT "LES TREIZE VENTS" (délibération n° 2016-034)**

**Mme le Maire** : par délibération du 19 novembre 2014, le Conseil Municipal avait nommé les voies de la résidence des 13 Vents. Or, il manque une dénomination de voie. Aussi, il est proposé de procéder à la dénomination de cette impasse, à savoir :

- impasse Sirocco

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de nommer cette voie manquante "impasse Sirocco".

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 16 - TNT - TÉLÉ NUMÉRIQUE TERRESTRE

**M. Franchina** : je pense que vous avez entendu parler d'un changement de normes qui se prépare pour la TNT, dans la nuit du 4 au 5 avril prochains. Il nous a donc semblé intéressant de faire une information aux Elus pour la raison suivante : chaque fois qu'il y a un petit bouleversement au niveau de la télé, cela provoque un petit peu des réactions anxieuses chez certains de nos concitoyens, les personnes fragiles, isolées, âgées et autres. Malgré la large campagne d'information qui se déroule en ce moment, il y a encore des personnes qui ne comprennent pas trop de quoi il s'agit. Je vais donc faire un bref résumé de ce qui va se passer lors de cette nuit.

Déjà, cela ne concerne qu'un des modes de réception de la TNT ; vous avez quatre modes de réception : par satellite, par câble, par ADSL ou par antenne râteau. Cela concerne exclusivement les populations qui reçoivent la TNT par antenne râteau. Ce changement de normes est une évolution mondiale, chacun veut l'amélioration de la qualité, donc elle vise à ce que l'ensemble du bouquet de la TNT passe en haute définition. Il s'avère qu'il y a encore un certain nombre de téléviseurs, soit à peu près six millions de foyers, qui ne peuvent recevoir la haute définition, les équipements sont donc obsolètes. Un simple test est à réaliser : se positionner sur la chaîne 7 ou 57 pour voir si le logo HD apparaît.

Classiquement, les Elus sont régulièrement interpellés par ces populations qui se posent des questions ; malgré toutes les informations qui sont données pour l'acquisition du matériel nécessaire, à savoir un adaptateur qui permettra d'avoir la haute définition, il y aura très certainement, le 5 avril, des personnes qui n'auront pas fait le nécessaire, qui auront l'écran noir, et qui téléphoneront ou viendront peut-être à la Mairie.

Donc, ce qu'il se passera concrètement au niveau technique lors de cette opération, c'est que dans la nuit du 4 au 5 avril, ce n'est quand même pas une opération neutre, l'ensemble des émetteurs de télévision, sur le territoire, seront éteints pour permettre la bascule au niveau de ce changement de normes et que petit à petit il faudra que ces émetteurs soient rallumés. Ce qui fait que toutes les personnes qui reçoivent la télé par une antenne râteau devront malgré tout, même si elles possèdent un équipement prêt pour la haute définition, faire une recherche et une mémorisation des chaînes car cette opération s'accompagne d'une réorganisation des bouquets des multiplex ; nous passons donc de huit fréquences pour véhiculer l'ensemble des 25 chaînes de la TNT à six fréquences.

Vous risquez donc d'être questionnés, lors de vos fonctions d'Elu, par des citoyens qui se posent des questions. L'État a fait un effort très important d'information et de communication, vous avez pu le voir sur tous les supports médias. Vous pouvez renvoyer ces personnes vers un centre d'appels, le 0970 818 818, où 1 400 téléconseillers, le jour de l'opération, pourront prendre en charge l'ensemble des appels pour toutes les personnes qui éprouvent des difficultés à retrouver la télé, et également un service internet, [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr), très richement documenté sur l'ensemble des enjeux de cette opération, comprenant des auto tests, des diagnostic etc. N'hésitez donc pas à faire une large promotion des vecteurs d'information qui vous évitent de répondre à la télé réalité de ces questions difficiles.

**M. Gaubert** : vous évoquiez effectivement les populations un peu fragiles, mais il faut aussi que les gens soient informés que l'État peut participer financièrement à l'achat des décodeurs, c'est une information qui doit également passer.

**M. Franchina** : tout à fait. Une large information est donnée au travers des spots publicitaires, à savoir que toutes les personnes qui ne sont pas soumises à la contribution de l'audiovisuel public (l'ancienne redevance télé) sont mécaniquement éligibles à une aide de 25 €, qui correspond peu ou prou à l'achat d'un décodeur TNT HD d'entrée de gamme. La démarche est simple, les personnes peuvent la faire par internet ou le centre d'appels. Il y a une deuxième aide pour les foyers composés de personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap de plus de 80 %. C'est la Poste qui a décroché ce marché, le facteur se déplace à domicile, fait les branchements, donne les explications, et quitte le domicile après s'être assuré que tout fonctionne et que la personne soit capable de refaire les opérations elle-même. Ces deux systèmes d'aide sont effectivement disponibles pour cette opération.

**Mme le Maire** : je ne sais pas s'il sera question du facteur, mais l'information sera diffusée par le biais du bulletin municipal qui sera distribué à partir de la semaine prochaine.

**M. Franchina** : tout à fait. Près de 20 millions de foyers ont reçu un dépliant qui résume tous les enjeux de cette opération et qui parle notamment des différentes aides disponibles.

**17 - DÉMISSION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS (délibération n° 2016-035)**

Mme le Maire : M. Chouard a donné sa démission de ses fonctions de délégué au SIVOM du canton de Saint-Lys. En fait, il me laisse sa place, merci M. Chouard, puisque j'étais Elue au titre de la Communauté d'Agglo du Muretain. Comme la substitution est terminée et que le transfert de la compétence "petite enfance" est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il n'y a plus de représentants du Muretain Agglo au sein du SIVOM. Comme le SIVOM n'est pas totalement clôturé, qu'il y a encore des choses à régler, M. Chouard a souhaité me laisser sa place.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas d'autres, je me porte candidate.

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

Les Elus ne souhaitent pas un vote à bulletin secret.

Mme le Maire propose sa candidature pour remplacer M. CHOUARD Jean-Stéphane Délégué titulaire au SIVOM du canton de Saint-Lys.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Pilet)

M. Pilet : je le redis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, c'est toujours dans la cohérence des votes précédents où je me suis abstenu chaque fois. Il n'y a pas d'autres valeurs ou d'autres messages derrière.

**18 - REPRISE DE LA COMPÉTENCE "TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LA STATION D'ÉPURATION FONSORBES-CANTELAUZE" AU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS ET TRANSFERT AU SMEA-RÉSEAU 31 (délibérations n° 2016-036 et 2016-037)**

Mme le Maire le Conseil Municipal a délibéré le 14 janvier 2016 sur le principe de la reprise de la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes - Cantelauze" du SIVOM du canton de Saint-Lys et du transfert au SMEA 31.

Il convient de délibérer à nouveau concernant les modalités précises de ce retrait et du transfert, indiquées dans le projet de délibération joint à la convocation. Effectivement, les modalités n'étaient pas finalisées au 14 janvier.

Le Conseil Syndical du SIVOM du canton de Saint-Lys a délibéré le 28 septembre 2015 pour demander le retrait du SMEA-RÉSEAU 31, le conseil syndical de ce dernier ayant à son tour délibéré le 15 décembre 2015. Il est donc proposé de reprendre la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes - Cantelauze" au 1<sup>er</sup> avril 2016. En effet, les statuts du SIVOM du canton de Saint-Lys précisent que les modalités de reprise prennent automatiquement effet au premier jour du trimestre civil suivant la délibération de la commune.

La station dépurateur de Cantelauze est propriété du SIVOM. Aussi, en accord avec la Mairie de Fontenilles, il a été convenu qu'elle devienne l'entière propriété de la ville de Fonsorbes. De ce fait, cette dernière récupère également l'encours de dette afférente à ce bien, ainsi que les contrats concernés (eau, électricité, assurance). Il n'y a pas de personnel concerné. L'intégralité des subventions en annuité est transférée à la ville de Fonsorbes.

De plus, il est également proposé de délibérer pour transférer cette compétence au SMEA-RÉSEAU 31 (la commune la reprend et la renvoi au SMEA 31).

Par délibération du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal avait délibéré pour le transfert auprès de ce syndicat des compétences "assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées)" et "eaux pluviales". Les conditions sont identiques, étant précisé que la station d'épuration de Cantelauze sera mise à disposition de ce syndicat.

M. Gaubert : si le SMEA en était pleinement propriétaire, il y aurait eu un problème de cession le jour du passage à la station d'épuration intercommunale. À qui ? On ne sait pas.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la reprise de la compétence "traitement des eaux usées pour la station d'épuration Fonsorbes-Cantelauze" au SIVOM du canton de Saint-Lys,

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

ainsi que son transfert au SMEA-RÉSEAU 31.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**19 - LE MURETAIN AGGLO - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016 (délibération n° 2016-038)**

Mme le Maire : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 2 février. Il est proposé d'adopter les nouvelles modalités d'exercice de la compétence voirie ainsi que les modifications apportées aux Attributions de Compensation des communes de Fonsorbes, Portet sur Garonne, Pinsaguel, Roquette et Muret. En effet, concernant la compétence voirie, les règles validées lors des CLECT sont reconduites et prévoient une évaluation des charges transférées sur la base des dépenses nettes réelles réalisées l'année précédente et la fixation des conditions pour la période à venir.

Concernant la modification des Attributions de Compensation pour Fonsorbes, cela fait suite à la négociation engagée et prévoit une baisse de 106 254 €, ainsi que la fixation du montant du fonds de concours pour 2016 relatif aux emprunts transférés, soit 155 000 € (c'est ce que nous avons voté tout à l'heure).

Pour les communes de Portet sur Garonne, 33 000 €, j'arrondis les montants, Pinsaguel, 6 000 €, Roquettes 6 000 €, cela correspond à la diminution du taux d'enlèvement des ordures ménagères intervenue en 2013. Concernant la ville de Muret, il s'agit de l'intégration du coût annuel de l'année précédente pour le service commun informatique, le montant est de 121 383 €.

Le projet de délibération était joint à la convocation, il précise le détail pour la compétence voirie et pour la modification des attributions de compensation des villes concernées.

M. Gaubert : j'essaie de comprendre car ce n'est pas toujours très clair. Le dernier chiffre que je connais, que j'ai vu sur un document de l'année dernière, l'Attribution de Compensation pour Fonsorbes était de 1 403 159 €.

Mme le Maire : c'était sans la CLECT voirie.

M. Gaubert : je pars sur une base connue ; j'ai un document qui portait sur l'Attribution de Compensation de Fonsorbes sur les années 2014 à 2022, pour un montant de 1 403 359 €.

Mme le Maire : entre-temps, il y a eu la négociation de l'année dernière, soit plus de 200 000 €, et la négociation de cette année, soit moins 100 000 € (à peu près).

M. Gaubert : est-ce cette base qu'il faut prendre ?

Mme le Maire : cette base est caduque, puisque nous avons enlevé à ce chiffre-là la négociation de l'année dernière (je ne me souviens plus du chiffre exact), soit moins de 200 000 € et moins 106 000 € pour cette année. Donc, ce chiffre de 1 M 4 était effectivement celui annoncé en 2014, qui n'est plus d'actualité puisque nous l'avons revu à la baisse pour plus de 300 000 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les nouvelles modalités d'exercice de la compétence "voirie" ainsi que les modifications apportées aux Attributions de Compensation des communes citées.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : vous avez également reçu le Rapport d'Orientations Budgétaires et le dossier concernant le projet de territoire, présentés lors du Conseil Communautaire du Muretain Agglo du 23 février dernier, de façon à ce que tout le monde en soi informé.

**20 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Mme le Maire : la réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) aura lieu demain. Des changements ont eu lieu, pour lesquels le Conseil Départemental a été partie prenante ; je ne sais pas si M. Buisson veut en parler ou si nous pouvons en parler là.

Nous nous dirigeons, avec la confirmation nécessaire demain, mais je pense que les accords ont été conclus, vers une nouvelle Communauté d'Agglomération qui comprendrait la Communauté d'Agglomération du Muretain, Axe Sud et la Communauté des Communes du Coteau du Saves et de l'Aussonnelle.

Cela devrait donc être acté à compté de demain, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec bien entendu deux ans encore pour travailler les compétences des uns et des autres et pour aller vers le meilleur des développements possible pour une nouvelle Agglo qui sera forte de 120 000 habitants.

M. Buisson : le Conseil Départemental a pris en main ce dossier pour pouvoir apporter un esprit de concertation puisqu'effectivement c'était très compliqué de sortir de ces impositions liées à la loi NOTRE, qui, il faut quand même le rappeler, obligeait toutes les intercommunalités de moins de 15 000 habitants à se rattacher à une autre intercommunalité. Là-dessus, il a fallu réfléchir à plusieurs schémas ; le schéma qui serait retenu demain, via un amendement puisque le Préfet avait déjà proposé un premier schéma qui rattachait la communauté de communes du Savès et de l'Aussonnelle au Rieumois, la communauté du

Savès. Axe Sud n'étant pas concerné au départ par cette loi, il a fallu essayer de réunir tout le monde pour essayer de travailler à un projet de territoire qui apporte équité à tous les niveaux, et qui puisse permettre aujourd'hui de représenter un pôle de compétitivité aux portes de l'agglomération toulousaine. Effectivement, demain, un amendement sera proposé par l'association des Maires de France, soutenue par le Conseil Départemental, entre autres. Je pense qu'un accord est passé, depuis ce soir, avec le Muretain Agglo et Axe Sud pour effectivement faire avancer ce dossier. Ceci dit, pendant trois mois, il faudra quand même être très réservé puisque la décision finale sera adoptée par M. le Préfet au mois de juin prochain ; jusque-là, c'est une présentation d'amendement avec un vote.

Il y aura de grandes discussions, nous sommes un peu dans la procédure légale à partir du moment où il y a eu ce dépôt d'amendement, il faut pouvoir se concerter. La question se posera de l'opportunité de certaines compétences vis à vis de la CCRCSA, donc les communes du Savès et de l'Aussonnelle, notamment en matière de transports, qui pourraient être prises en charge dans un premier temps par le Conseil Départemental de façon à ce que le coût ne soit pas reporté sur les communes nouvellement adhérentes comme Fonsorbes. Mais cela a aussi l'intérêt, à mon niveau bien sûr, de rassembler un territoire qui s'appelle le Canton.

**Mme le Maire** : l'ex-canton. Il est bien évident que nous aurons l'occasion d'en reparler puisque cela entraînera un travail important de la part des trois EPCI car elles n'ont pas les mêmes compétences. Je pense qu'à terme nous serons un territoire plus fort. L'objectif est celui-là.

**M. Pilet** : je n'ai pas très bien compris : Axe Sud, Muretain Agglo ?

**Mme le Maire** : et les six communes des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle. Ce n'est pas le Savès. Le Savès c'est Rieumes. Nous parlons de Bragayrac, Empeaux, Bonrepos sur Aussonnelle, Saiguède, Saint-Thomas et Sabonnères.

**M. Pilet** : tout à l'heure, nous avons commencé le Conseil Municipal en parlant du Rapport d'Orientations Budgétaires. Dans mon intervention, je parlais des stratégies, des arrangements. Cela fait partie des choses qui auraient dû être dites dans les orientations, laissées en hypothèse, parce que cela change beaucoup de choses. Nous avons eu des débats précédents, où il y a eu la réaction de Saint-Lys qui devait faire une entente, qui ne pouvait pas partir avec d'autres communes. Nous apprenons donc aujourd'hui qu'il y a un projet, qui est sûrement très intéressant, mais là je viens interroger le fonctionnement de la démocratie.

**Mme le Maire** : les documents étaient à peine partis, il y a eu une conférence des Maires à la CAM lundi sur le sujet. Cela ne date pas d'il y a trois mois, cela date de ces jours derniers. Je ne pouvais pas vous en dire davantage, cela vient de sortir. M. Buisson peut le confirmer.

**M. Buisson** : cela ne vient pas que de sortir ; il y a un calendrier imposé par la commission départementale, et mis en place par la Préfecture pour des raisons d'Etat. Donc, à partir de là, il a fallu que tous les Elus locaux responsables de leurs intercommunalités puissent très rapidement trouver des parades de façon à ce que le schéma puisse être adopté, non pas forcé pour certaines intercommunalités (ce qui était le cas pour la Communauté Rurale du Savès et de l'Aussonnelle). De plus, des Elus ont décidé, notamment d'Axe Sud, de saisir l'opportunité de cette réforme pour accélérer une décision qu'ils avaient en cours et qui rassurait aussi, il faut le dire, le département par rapport à leur positionnement vis-à-vis de l'agglomération de Toulouse.

**M. Pilet** : je crois que tout cela peut s'entendre. Ce que je pose, c'est le problème du débat démocratique, pour que des Maires décident de leurs compétences. Comment en parlent-ils avec leurs Conseils Municipaux ? Comment le présentent-ils en débat ? Comment cela se discute-t-il ?

**Mme le Maire** : pour que nous puissions en parler, M. Pilet, encore faudrait-il avoir du temps. Fallait-il donc faire un Conseil Municipal exceptionnel lundi soir, après la conférence des Maires de lundi matin, pour vous tenir informés, pour en débattre ?

**M. Pilet** : peut-être mettre un préalable parce que, par exemple pour le débat d'orientations, cela change des choses, y compris pour la commune.

**Mme le Maire** : les documents étaient déjà partis, nous vous communiquons l'information.

**M. Pilet** : il faut le rappeler en préalable. Nous avons eu un débat tout à l'heure, excusez-moi, mais cela n'est pas sérieux, ce n'est pas respectueux des Elus.

**M. Lalanne** : M. Pilet, je vais apporter de l'eau à votre moulin une nouvelle fois puisque cela a été discuté en conférence des Maires ; je suis désolé, mais au niveau de la communauté d'agglomération il n'y a pas eu de réunion, de conseil extraordinaire, et l'Elu que je suis n'était pas au courant puisque, n'étant pas Maire, nous ne pouvons pas en discuter.

**M. Chouard** : c'est faux. Je suis Elu à la CAM, comme vous M. Lalanne, nous en avons parlé, en "off" ; vous n'étiez pas invité, je n'étais pas invité, cela ne fait pas partie de l'"ordre du jour". Si nous discutons un petit peu avec nos collègues Elus à droite et à gauche dans différentes communes, ce sont des choses dont nous avons tout de même des retours. Les différents Elus des communes en parlent ; après, que vous n'ayez pas trop de bonnes relations, ou de relations tout court, avec les Elus des autres communes ... je ne sais pas qui

ne vous donne pas les informations, mais ce que je veux dire c'est que nous en parlons quand même, cela fait des mois que nous en entendons parler.

**M. Lalanne** : nous en parlons, mais, vous l'avez dit, en "off".

**Mme le Maire** : ce qui est nouveau, c'est Axe Sud. Nous avons effectivement échangé sur les six petites communes de la Communauté des Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.

**M. Buisson** : il faut tout de même relativiser. Aujourd'hui, c'est un amendement qui sera proposé (par un membre de la CDCI) par rapport à un schéma présenté par le Préfet. Donc, à partir de là, il y aura une longue période de négociations, de travail dans les collectivités. A partir de là, plutôt que de claquer la porte comme cela a été fait la dernière fois où tout le monde est parti sans avoir de conclusion, vu les délais impartis, il fallait absolument arriver à trouver une base d'accord sur un projet global pour proposer un amendement. Cet amendement, d'abord ce n'est pas dit qu'il passera demain, nous ne pouvons pas présumer d'un vote, devra être pris en compte par le Préfet, qui lancera une enquête auprès de toutes les communes concernées, nous voterons là-dessus.

**Mme le Maire** : il y aura un débat, avec les tenants et aboutissants.

**M. Pilet** : je vais essayer de redire le message autrement ... excusez-moi, mais c'est important ...

**M. Chouard** : parlez autrement.

**M. Pilet** : elle souffle.

**M. Chouard** : vous pouvez tout de même vous exprimer différemment auprès de Mme le Maire, un peu de respect M. Pilet.

**M. Pilet** : oui, mais le respect doit être réciproque.

**M. Chouard** : je pense qu'elle vous respecte beaucoup, qu'elle vous laisse beaucoup la parole, et peut être un peu trop je pense, mais cela est mon avis ...

**M. Lalanne** : après le "off", maintenant c'est la démocratie.

**M. Pilet** : je m'excuse pour cet écart de voix Mme le Maire, Françoise, je n'aurais pas dû, je m'excuse très clairement. Vraiment, cette décision m'horripile. Lorsque Saint-Lys a eu son projet de vouloir sortir de la CAM, vous nous avez avertis, vous avez eu une rencontre à la Préfecture, nous avons mis en place un dispositif pour que vous nous teniez au courant du retour qu'il y allait avoir, parce que cela a engagé des choses derrière, même si cela n'avait rien d'officiel parce que la procédure n'aurait fait que démarrer, en convoquant une réunion exceptionnelle, cela me semblait normal et légitime. Je crois que c'est la même chose, il y a quelque chose de fort qui se passe sur la commune, et sur l'ensemble des territoires, qui peuvent avoir un impact énorme. En tant qu'Elu, il me semble qu'il faut que les gens soit informés. Je le redis encore, il n'y aurait pas eu le Débat d'Orientations Budgétaires, j'aurais sûrement réagi différemment.

**Mme le Maire** : nous aurons l'occasion d'en discuter.

**M. Pilet** : c'est sûr que nous en aurons l'occasion. Mais je propose quelque chose au niveau de la démocratie et de la place des Elus et des Elus de l'opposition. Après, je sais qu'il y aura une procédure, nous aurons le temps.

**Mme le Maire** : l'information, nous vous la donnons. Vous auriez pu effectivement nous reprocher quelque chose si nous ne vous l'avions pas donnée.

**M. Buisson** : je crois même que vous avez l'exclusivité, ce soir sur Fonsorbes, de l'avancée des négociations ; peu d'Elus ne doivent l'avoir honnêtement sur le territoire. C'est une avancée, c'est une information. Pour demain, nous laissons voter, il y a une démocratie, une commission départementale, la CDCI, et c'est là que nous entrons dans ce dispositif démocratique. Mais aujourd'hui, c'est la commission qui propose un amendement.

**M. Pilet** : je ne veux pas le redire, mais par rapport aux orientations budgétaires, cela cale les choses différemment, c'est une information que tout le monde doit avoir au départ.

#### **21 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22**

**Mme le Maire** : des arrêtés de modification et de suppression de régies ont été pris, à savoir :

- modification de la régie de marché de plein vent afin d'ajouter les marchands ambulants hors marché
- suppression de la régie d'avance et de recettes du service jeunesse
- modification de la régie de recettes principale afin d'intégrer la régie du service jeunesse, avec création d'une sous-régie et nomination des sous-régisseurs

22 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES
---

## Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous aimerions avoir une information sur l'avancée du projet de réaménagement de la salle du Trépadé, ainsi que les échéances. Ce projet sera-t-il discuté en commission municipale et laquelle ? Quels sont les résultats de la consultation du Comité des Fêtes concernant leur local dans cette salle ?

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative, culturelle et sportive-animation de la commune" : l'avancée du projet : elle très récente puisque nous avons eu une réunion cet après-midi avec les deux architectes et la responsable du service urbanisme.

Les architectes nous ont remis le dossier APS (Avant Projet Sommaire) définitif, comprenant donc les plans (90 pages) et tout le détail du chiffrage.

Concernant les échéances, elles restent inchangées, à savoir que les travaux débuteront début juillet prochain et devraient approximativement durer douze mois (peut-être un petit peu moins, en fonction de la période du mois d'août 2016).

Conformément à ce qui avait été dit, et comme l'avait précisé M. Rivier lors de la dernière commission culture, ce projet sera présenté et débattu lorsque nous aurons l'ensemble des documents, soit lors de la prochaine commission culture prévue le 21 mars prochain.

Quant aux résultats de la consultation avec le Comité des Fêtes, le groupe majoritaire a pratiquement approuvé la totalité de ses demandes. Notamment, il pourra occuper 93,15 m<sup>2</sup> (contre 80 m<sup>2</sup> précédemment). Il aura donc plus d'espace qu'aujourd'hui. Cependant, cela a engendré un coût supplémentaire de 30 000 € sur le budget global. Le montant prévisionnel, avant les appels d'offres, est de 861 456,64 € H.T., chiffré par les architectes par rapport aux demandes.

Mme le Maire : sachant qu'il s'agit de rénovations énergétiques, d'accessibilité et de mise aux normes en terme de commission de sécurité. Il n'y a donc pas la réfection des sols, cela viendra plus tard. Nous allons rester avec le sol actuel car nous ne voulons pas dépasser le budget annoncé de 800 000 €. Il n'y aura pas tout ce qui est scène, portiques ; les aménagements sont prévus pour la zone technique, mais nous n'avons pas comptabilisé l'installation, c'est trop cher. Nous sommes sur de la réhabilitation, que nous qualifierons de a minima, et même a minima, c'est énorme. Voyez la surface que représente au sol la salle polyvalente, nous n'avons donc pas d'autres alternatives ; ou nous faisons les travaux nécessaires et suffisants, ou nous mettons la clé sous la porte de cette salle.

M. Pilet : ce qui était prévu au départ, c'était de le faire en deux tranches ?

M. Chouard oui. Mais c'est toujours en deux tranches car en fait ce sera sur deux années.

M. Pilet : est-ce à dire que les travaux de scène, du sol, c'est dans l'autre tranche ?

M. Chouard : non, ce sera, dirons-nous, dans une 3<sup>ème</sup> tranche.

M. Pilet : ce qui veut donc dire que cela sort des travaux à réaliser du budget prévu.

M. Chouard : oui, tout à fait. Nous restons sur le budget initial prévu sur deux fois 400 000 €, à revoir après négociations et appels d'offres. Nous sommes dans l'objectif financier que nous nous sommes donné. La première présentation qui nous a été faite était à 1 M 4 € avec toutes les demandes que l'on désirait. Il a donc fallu que nous prenions des décisions pour rester dans le budget que nous avons décidé.

Mme le Maire : nous en reparlerons au comité des fêtes, son assemblée générale aura lieu vendredi 18 mars, nous lui ferons part du projet, du devenir de son nouveau local, l'objectif étant de lui laisser les meilleures conditions possible afin qu'il puisse continuer à fonctionner et participer largement aux animations proposées sur la commune.
2. Nous voudrions avoir une information sur l'avancement du projet de la création de la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles (calendrier et coûts).

M. Marin, Premier Adjoint délégué au secteur "patrimoine communal-services techniques-relations avec la CAM" : nous sommes en train de voir le bout du tunnel, si je peux ainsi m'exprimer pour une station d'épuration. Lors du dernier Conseil Syndical du secteur 6, à Saint-Lys, le directeur du SMEA avait souhaité rencontrer les représentants des communes de Fonsorbes, Fontenilles et Saint-Lys pour leur faire part de l'avancée des travaux concernant cette station intercommunale "le Défi Aussonnelle". Nous avons donc eu une réunion le jeudi 25 février ; une prochaine réunion est programmée pour le 14 mars prochain pour des explications plus détaillées, notamment sur la partie financière. Ces travaux seront réalisés par trois entreprises. Le permis de construire de la station d'épuration a été définitivement attribué le 29 janvier 2016. Les travaux pour le chemin d'accès ont

immédiatement débuté, le 16 février ; les travaux de construction de la station d'épuration (les bassins) débiteront incessamment, avant la fin mars, et devraient s'étaler sur quinze mois et demi, soit une fin de travaux prévue pour fin juillet 2017. S'ensuivra une phase de quatre mois de test pour la mise en eau de cette station pour voir si tous les travaux sont conformes. La mise en service est donc programmée pour fin décembre 2017.

Durant ce temps, le tracé verra le jour. Le montant total des travaux, hors réseaux, s'élève à 5 070 990 € HT. Le projet reste donc conforme aux prévisions initiales, il n'y aura pas d'excès.

Concernant le tracé, les servitudes et les acquisitions foncières sont en cours. L'arrêté préfectoral est également en cours ; toutes les acquisitions sont prévues et les négociations se mènent de front avec, déjà, la préparation de déclaration d'utilité publique pour deux points qui pourraient poser problème mais les négociations ont l'air de bien se dérouler.

Le tracé : en sortie de la station d'épuration de Cantelauze, le tuyau s'établira sur une portion de la départementale, tournera sur le chemin de Thiers, jusqu'à la ferme de Thiers, et longera l'Aussonnelle jusqu'à la Salvetat Saint-Gilles. Ensuite, il passera sous la départementale 42 (sur le bas de la Salvetat Saint-Gilles), et là, deux options sont prévues (qui seront débattues le 14 mars prochain) :

- soit un seul tuyau, avec le raccordement des eaux usées de la Salvetat, qui partira sur la nouvelle station d'épuration
- soit dans le bas de la Salvetat : nous continuerons d'utiliser le tuyau de la Salvetat qui allait sur l'ancienne station d'épuration, et qui sera prolongé jusqu'à la nouvelle station d'épuration ; le 2<sup>ème</sup> tuyau enverra les effluents de Fonsorbes et de Fontenilles.

Le coût est légèrement supérieur pour la deuxième option, avec les deux tuyaux, mais en coût de fonctionnement et coût d'exploitation nous nous y retrouverons sur deux ans et demi. En coût d'exploitation, la première option, donc avec un seul tuyau, serait de 190 382 € annuels et pour la deuxième option, 147 071 €. Nous nous acheminons donc vers une solution à deux tuyaux, c'est la décision que nous prendrons lundi prochain.

**Mme le Maire** : en ce qui concerne le coût pour les Fonsorbais, des projections avaient été réalisées. Cependant, elles sont de nouveau en cours d'étude par les services financiers du SMEA, compte-tenu des propositions établies par M. Vincini, actées lors de l'assemblée générale du SMEA. Effectivement, il y aurait dorénavant un lissage des mètres cubes facturés par chacun d'entre nous sur l'ensemble de la commission territoriale n° 6. C'est-à-dire que l'objectif est d'arriver à un coût identique pour l'ensemble des habitants du secteur couvert par la commission territoriale. Il n'est donc pas nécessaire de ressortir les chiffres que nous avons précédemment puisqu'ils deviendront fatalement caducs. De plus, sera pris en compte le fait que le prêt toxique transféré au SMEA ne sera plus uniquement porté par les habitants de Fonsorbes, mais par l'ensemble des adhérents du SMEA. C'est certes acté, mais cela change tout sur le calcul du coût au mètre cubes que nous allons payer. Lorsque nous aurons ces projections établies par le service ad'hoc du SMEA, bien entendu nous vous en informerons.

**M. Pilet** : donc, j'ai bien compris que la fin des travaux, la mise en service est pour décembre 2017. C'est important aussi par rapport à la projection.

**Mme le Maire** : il est vrai qu'il avait été évoqué juin 2017.

**M. Pilet** : merci pour les informations. Par rapport à l'acquisition du terrain, dont nous devons en étudier le coût de plus près, est-ce que cela est suivi ?

**Mme le Maire** : nous n'avons pas d'information à ce sujet. La question méritera d'être posée aux Elus de la Salvetat Saint-Gilles puisque c'était un sujet qui leur tenait tout particulièrement à cœur.

**M. Pilet** : pour mon groupe aussi, et puis en tant que citoyen aussi cela me tient à cœur.

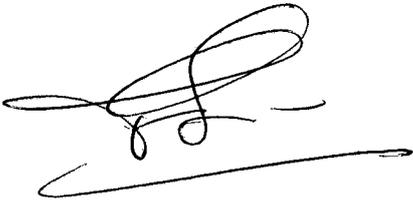
**Mme le Maire** : oui. Cela nous a largement interpellés, c'est bien pour cela que nous avons partagé l'information.

## 23 - INFORMATIONS DIVERSES

**Mme le Maire** : suite à la plainte que j'avais déposée pour "injure publique/diffamation publique envers fonctionnaire ou corps constitué", en date du 10 décembre 2015 suite à la triste affaire de la stèle, la Cour d'Appel du Tribunal de Grande Instance de Toulouse a communiqué un avis de classement : "l'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuites pénales au motif que la personne qui a commis une infraction dont vous avez été victime n'a pas été identifiée. Par conséquent il n'est pas possible de poursuivre cette affaire. En cas d'éléments nouveaux vous serez tenue informée".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance  
PERROT Pascal

